

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

L'AGENCE D'URBANISME,
outil performant
d'aide à la décision pour
l'aménagement local

Notre structure est associative
(association loi 1901 créée en 1976)
et rassemble des collectivités
territoriales, le département,
l'État et les chambres consulaires.
L'agence appartient au réseau national
des agences d'urbanisme (FNAU).

Notre site internet :
www.auao.org

agence d'urbanisme
DE l'agglomération orléanaise
www.auao.org

Directrice de la publication : Géraldine Duvallet
Contributeurs : N. Arbaoui – L. Fouillé – Ch. Kerhoas –
H. Ollivier – A. Paget – A. Tremblay.
Conception graphique : K. Liaukova
Date de publication : octobre 2018 - ©AUAO
Impression : Imprimerie MAG

Agence d'urbanisme
de l'agglomération
orléanaise
6 bis avenue Jean Zay
« Le MILLÉNIUM »
45000 Orléans
tél. : 02 38 78 76 76
agence.urba.orleans@auao.org
www.auao.org



« POSER UN REGARD
TRANSVERSAL ET COHÉRENT
SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA MÉTROPOLE

»



Marie-Agnès LINGUET,
Présidente de l'AUAO (jusqu'au 28 novembre 2017),
maire de Fleury-les-Aubrais, vice-présidente d'Orléans Métropole,
conseillère régionale de la région Centre-Val de Loire

Au début de ce mandat municipal en 2014, en prenant la présidence de l'agence d'urbanisme, j'ai rapidement dû mettre en perspective les évolutions qu'elle devrait intégrer à court terme.

En effet, le passage du statut de la communauté d'agglomération vers le statut de communauté urbaine puis de métropole et les regroupements des EPCI passant de 11 sur l'aire urbaine à 7 ont généré une refonte de l'organisation territoriale et des compétences dévolues à ces échelles. Ces évolutions ont amené à poser un temps de réflexion sur les missions des structures partenariales et

d'ingénierie au service de ces collectivités, telles que celles de l'agence d'urbanisme.

Pour accompagner cette transition, l'audit engagé en 2015 par la communauté d'agglomération m'a permis de rencontrer les élus du territoire, partenaires et les équipes de l'agence pour mener cette réflexion et poser les axes des missions d'une agence d'urbanisme renouvelée, aujourd'hui concentrées sur le développement d'observatoires et la prospective territoriale.

La révision du SCoT de la métropole, engagée en juillet 2014, a été l'occasion pour l'agence d'urbanisme de réinterroger les besoins d'analyse et d'expertise sur le territoire pour mener à bien cet exercice. Plusieurs bureaux d'études mandatés par la métropole ont permis d'apporter une nouvelle lecture du territoire sur certaines thématiques et contribuer à ce que l'agence puisse poser un regard transversal et cohérent sur le développement de la métropole. En 2017, elle a animé le débat avec les élus afin de définir le projet de territoire et poser les premières orientations de l'aménagement et du développement à 2035. Des outils d'analyse ont été développés; je pense à la ville des proximités qui a permis de définir un projet d'armature territoriale dans une perspective de vivre la ville de manière durable et réaliste, mais également aux observatoires des équipements mis à jour, à la base de données des projets d'aménagement, qui a été préfigurée et permettra de présenter des hypothèses de programmation de logements à court, moyen et long termes. L'analyse de l'occupation du sol a été poursuivie depuis les premières photos aériennes de 2004 sur la base de photo-interprétation, permettant de croiser les enjeux de biodiversité et de trame verte et bleue aux usages des sols et de consommation d'espaces.

Ces études et travaux ont permis de recentrer l'activité de l'agence sur les orientations nouvellement définies en 2015, en s'attachant à la création de nouveaux observatoires thématiques, tels que la biodiversité, donnant de belles perspectives à des travaux à venir et identifiés dans la préparation du programme partenarial qui s'est engagé en 2017 et qui sera voté pour la période 2018/2020.

Fin 2017, j'ai souhaité passer la main de la présidence de l'agence d'urbanisme avec la satisfaction d'avoir amené l'agence d'urbanisme dans une transition assurée, basée sur des objectifs de missions partagés. Ces derniers seront le cadre d'exercice d'une équipe renouvelée, dont les compétences sont ajustées aux thématiques et expertises à apporter. Cette expérience aura été pour moi riche sur le plan humain; l'agence restera un lieu neutre, de débats, de création, où l'on fait évoluer la vision du territoire.

« L'AGENCE RESTERA UN LIEU NEUTRE, DE DÉBATS, DE CRÉATION, OÙ L'ON FAIT ÉVOLUER LA VISION DU TERRITOIRE »

En novembre 2017 Olivier Carré, maire d'Orléans et président de la Métropole devient président de l'agence. En portant le projet métropolitain récemment voté et en l'inscrivant dans une dynamique territoriale au service du bassin de vie, il renforce l'agence dans ses nouvelles missions et accentue son positionnement aux côtés des territoires pour leur permettre de mieux appréhender les évolutions et les transformations à l'œuvre.

Je reste bien évidemment administrateur de l'agence d'urbanisme, attentive aux travaux à venir et contributeur des échanges qui pourront s'y tenir sur le devenir de notre territoire.



SOMMAIRE

9 ORGANISATION DE L'AGENCE

LES INSTANCES EN 2017	10
Les membres du conseil d'administration	11
Les membres du bureau	12
Le conseil associatif	12
Les séances en 2017	13
L'ÉQUIPE DE L'AGENCE	14
Équipe pluridisciplinaire	14
Évolution des moyens techniques	14

17 MISSIONS DU PROGRAMME PARTENARIAL

PRODUIRE LES ÉTUDES	18
Révision du Schéma de Cohérence Territoriale d'Orléans Métropole (SCoT)	18
Articulation du SCoT avec d'autres politiques sectorielles	25
Bilan LOTI ligne B du tramway orléanais	28
OBSERVER LES TERRITOIRES ET SES PRATIQUES	29
Gestion des bases	29
Suivi / assistance projet BE-GooD, Open Data	30
Observatoire des déplacements	32
Atlas du logement social	33
Analyse des demandes et attributions de logements sociaux	34
Analyse des évolutions démographiques	35
Analyse des migrations résidentielles	36
Observatoire de la biodiversité	37
Observatoire des équipements	38
Observatoire de l'occupation du sol	39
Base des données projets	40

41 MISSIONS RELEVANT DE CONTRATS ET PARTENARIATS PARTICULIERS

PLUi HD de l'agglomération montargoise	42
Révision des PLU communaux d'Orléans Métropole	43

45 VIE DU RÉSEAU PARTENARIAL

Vers un élargissement du périmètre opérationnel de l'agence d'urbanisme : l'InterSCoT du bassin orléanais	46
Participation au réseau FNAU	48
Zoom sur le suivi de l'activité de l'agence	50

ORGANISATION DE L'AGENCE



LES INSTANCES EN 2017



DEPUIS NOVEMBRE 2017, M. OLIVIER CARRÉ, MAIRE D'ORLÉANS ET PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ, ASSURE LA PRÉSIDENTE DE L'AGENCE D'URBANISME.

L'agence d'urbanisme, association Loi 1901, a été créée en 1976 et appartient à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). L'agence est composée de 2 catégories de membres :

- **LES MEMBRES DE DROIT :**
 - l'État, Orléans Métropole, les 22 communes adhérentes à Orléans Métropole, le département du Loiret, les trois chambres consulaires du Loiret, l'université d'Orléans.

- **LES MEMBRES ADHÉRENTS** répartis en deux collèges :
 - au titre du 1^{er} collège, siègent les communes et établissements publics de coopération intercommunale ;
 - au titre du 2^e collège, les personnes morales de droit public ou de droit privé en charge d'une mission de services publics ou d'intérêt général.

La FNAU regroupe 50 organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **L'ÉTAT :**

- représenté par *Monsieur Christophe CHASSANDE*, Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre et *Monsieur Benjamin BEAUSSANT*, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret.

- **LE DÉPARTEMENT DU LOIRET :**

- représenté par *Monsieur Gérard DUPATY*, conseiller départemental.

- **ORLÉANS MÉTROPOLE :**

- représentée par *Monsieur Matthieu SCHLESINGER* et *Monsieur Bruno MALINVERNO*.

- **LES COMMUNES ADHÉRENTES À ORLÉANS MÉTROPOLE :**

- Boigny-sur-Bionne : *Mme Jocelyne RIDOU* ;
- Bou : *M. Gérard BONNEAU* ;
- Chanteau : *M. Hervé BEZOUT* ;
- La Chapelle-Saint-Mesmin : *M. Patrice DAVID* ;
- Chécy : *M. Jean-Vincent VALLIES* ;
- Combleux : *M. Frédéric MORLAT* ;
- Fleury-les-Aubrais : *Mme Marie-Agnès LINGUET* ;
- Ingré : *M. Guillaume GUERRE* ;
- Mardié : *M. Christian THOMAS* ;
- Marigny-les-Usages : *Mme Josette LAZARENO* ;
- Olivet : *M. Philippe BELOUET* ;
- Orléans : *Mme Murielle CHERADAME* - *Mme Thérèse SUIR* - *Mme Stéphanie ANTON* ;
- Ormes : *M. Alain TOUCHARD* ;
- Saint-Cyr-en-Val : *M. Christian BRAUX* ;
- Saint-Denis-en-Val : *M. Denis JAVOY* ;
- Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : *M. Jean-Jacques GAMBERT* ;
- Saint-Jean-de-Braye : *M. Gislain GUINET* ;
- Saint-Jean-de-la-Ruelle : *M. Pascal LAVAL* ;
- Saint-Jean-le-Blanc : *M. Christian BOIS* ;
- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : *M. Thierry COUSIN* ;
- Saran : *M. Jean-Paul VANNEAU* ;
- Semoy : *Mme Pascale LIPIRA*.

- **LES CHAMBRES CONSULAIRES :**

- *Madame Marie-Anne LINGARD* représentant la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret.

- **MEMBRES ADHÉRENTS AU TITRE DU 1^{er} COLLÈGE :**

- *Communauté de Communes Giennoise*.

- **MEMBRES ADHÉRENTS AU TITRE DU 2^e COLLÈGE :**

- *Monsieur Olivier PASQUET*, Logem Loiret.

- **PERSONNE QUALIFIÉE :**

- Directeur général des services d'Orléans Métropole : *Monsieur Bertrand LANGLET*.

LES MEMBRES DU BUREAU

- Président : *Monsieur Olivier CARRÉ* (succédant à *Mme Marie-Agnès LINGUET*, par décision du bureau du 28/11/2017);
- 1^{re} vice-président : *Monsieur Matthieu SCHLESINGER*;
- 2^e vice-président : *Monsieur Bruno MALINVERNO*;
- Secrétaire : *Monsieur Christian THOMAS*;
- Trésorier : *Monsieur Jean-Vincent VALLIES*;
- Trésorier adjoint : *Monsieur Pascal LAVAL*;
- 1^{er} délégué : *Madame Muriel CHERADAME*;
- 2^e délégué : *Monsieur Frédéric MORLAT*;
- Directeur départemental de la Direction Départementale des Territoires du Loiret : *Monsieur Benjamin BEAUSSANT*;
- Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre : *Monsieur Christophe CHASSANDE*;
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie : *Monsieur Alain JUMEAU*;
- Directeur général des services d'Orléans Métropole : *Monsieur Bertrand LANGLET*.

À titre consultatif : *Madame Marie-Agnes LINGUET*, maire de Fleury-les-Aubrais.

LE CONSEIL ASSOCIATIF

• 15 ASSOCIATIONS ISSUES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION :

– Collège Vie Économique :

- Jeune Chambre économique : *M. Arnaud DELANDE*, président.
- Caisse de dépôts et consignations : *M. Pascal HOFFMANN*, directeur régional.
- Fédération du bâtiment du Loiret : *Mme Aline MERIAU*, présidente.
- Centre des jeunes dirigeants d'entreprise : *M. Pierre-Yves HUMBERT*.

– Collège Vie Quotidienne :

- CDOS. : *M. Alain BOYER*, président par interim.
- Vitrites d'Orléans : *Mme Elisa PINAULT*, présidente.
- Union des Professions Libérales : *M. Michel L'HEUDE*, représentant.
- Scène Nationale d'Orléans : *M. François-Xavier HEUVILLE*, directeur.
- Agence Régionale de la Santé : *M. le Directeur*.

– Personnalités qualifiées :

- Université d'Orléans : *M. Pierre ALLORANT*, vice-président du CA.
- Orléans Métropole : *Mme Isabelle BARANGER*, ancienne élue de la ville et de l'agglomération d'Orléans en charge de la cohésion sociale dont le logement et l'emploi.
- Conseil de développement AggLO : *M. Philippe BEL*, vice-président.

• 2 ASSOCIATIONS APPARTENANT À DES ASSOCIATIONS CONSEILLÉES PAR L'ÉTAT :

– **Loiret Nature Environnement** : *M. Jean-Louis CHARLEUX*;

– **Maisons Paysannes de France** : *M. Christian VEILLON*.

• 2 ASSOCIATIONS APPARTENANT AU CONSEIL ASSOCIATIF DE L'AUAO :

– **Société Archéologique et Historique de l'Orléanais** :

Mme Françoise MICHAUD-FREJAVILLE, présidente;

– **Ligue Contre la Violence Routière** : *M. Gérard PETIN*, vice-président.

LES SÉANCES EN 2017

BUREAU DU 27/01/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Temps d'échange avec Olivier CARRÉ, Maire d'Orléans et 1^{er} Vice-Président d'Orléans Métropole, invité ; – Calendrier des instances AUAO (CA et AG février-mars) ; – Préparation du rapport d'activité 2016 et du programme partenarial 2017 ; – Ressources humaines (départs-recrutement d'un responsable des études) ; – PLU communaux : État des négociations / accords transactionnels.
BUREAU DU 16/10/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Nouvelles orientations de travail ; – Évolution de la gouvernance ; – Programme partenarial 2018 / 2020 – Point budget mi-2017 /prévisionnel 2018 ; – Nouvelle organisation du travail ; – Avancement du programme de travail 2017 ; – Questions diverses.
BUREAU DU 28/11/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Élection des membres du bureau.
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/03/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Stratégie de développement de l'agence ; – Programme partenarial 2017 ; – Budget prévisionnel 2017 ; – Rapport d'activités 2016 ; – Statuts ; – Questions diverses.
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/11/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Élection du bureau ; – Rappel projet d'agence ; – Désignation délégués FNAU ; – Débat d'orientation pour la préparation du programme de travail ; – Point financier ; – Point d'information composition d'équipe ; – Avancement du programme de travail 2017 ; – Questions diverses.
CONSEIL ASSOCIATIF DU 13/03/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation du programme de travail 2017 ; – Ordre du jour de l'assemblée générale.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17/03/2017	<ul style="list-style-type: none"> – Stratégie de développement de l'agence ; – Rapport d'activités 2016 ; – Approbation des comptes 2016 ; – Budget prévisionnel 2017 ; – Programme de travail 2017 ; – Cotisation 2017 ; – Questions diverses.

L'ÉQUIPE DE L'AGENCE

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Au 31 décembre 2017, l'agence est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 9 personnes regroupant des compétences multiples et complémentaires (urbanistes, ingénieurs, géographes, architectes, graphiste...) pouvant répondre à différentes demandes des partenaires, dans le respect des missions exprimées dans le projet d'agence en concordance avec l'article L.121-3 du code de l'urbanisme.

- **DÉPART :**

- *Didier MARCHANT*, chargé d'études responsable événementiel et logistique, a quitté l'agence le 15/03/2017.
- *Michel LEDOUE*, chargé d'études principal, responsable pôle projets urbains, a quitté l'agence le 28/03/2017.
- *Julie ROUSSELIE*, chargée d'études pôle projets urbains, a quitté l'agence le 22/06/2017.

- **ARRIVÉE :**

- *Charlène KERHOAS*, arrivée le 29/05/2017 en CDD, assistante d'études planification urbaine.
- *Hervé OLLIVIER*, arrivé le 03/07/2017 en CDI, directeur des études, directeur adjoint.

ÉVOLUTION DES MOYENS TECHNIQUES

Fin 2017, une réflexion a été engagée sur les moyens informatiques de l'agence dans la dynamique de refonte des méthodes de travail partenarial et de la communication. Elle doit permettre à l'agence le développement d'outils de co-construction et d'informations, plus interactifs, souples et réactifs.

Un premier schéma de principe d'organisation du parc informatique et de sa mise en réseau a été retenu et comprenant :

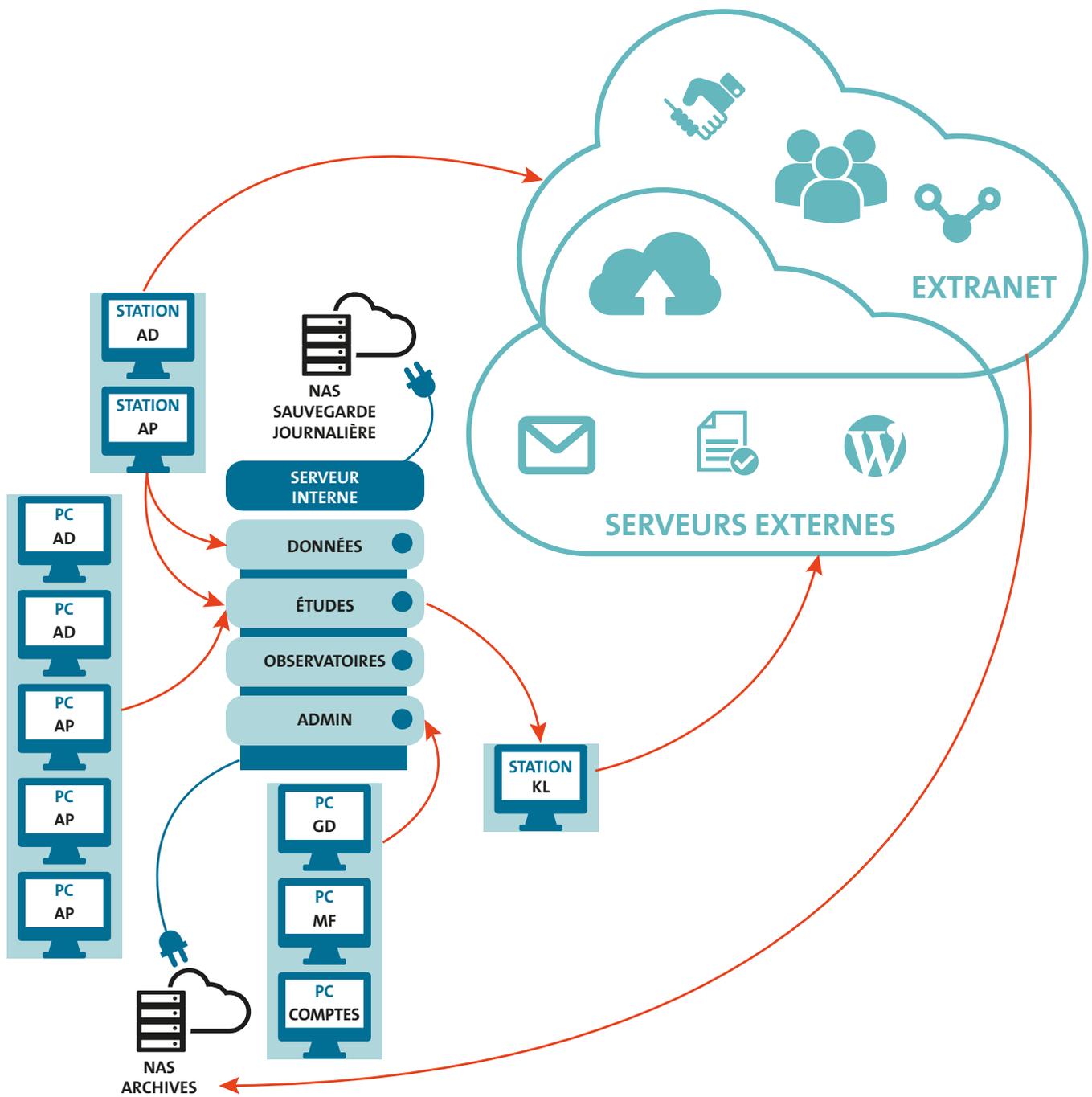
- un serveur de données en interne à renouveler et à repenser au niveau de l'organisation des partitions ;
- 3 services externalisés :
 - *le site internet de l'agence est hébergé chez OVH ;*

- *Office 365 (extranet et Exchange) est localisé chez Microsoft ;*
- *ArcGis Online pour de la cartographie en ligne.*

La réorganisation de l'agence et le renouvellement du serveur doit notamment permettre de reconstruire une architecture réseau qui doit être pérenne et opérationnelle.

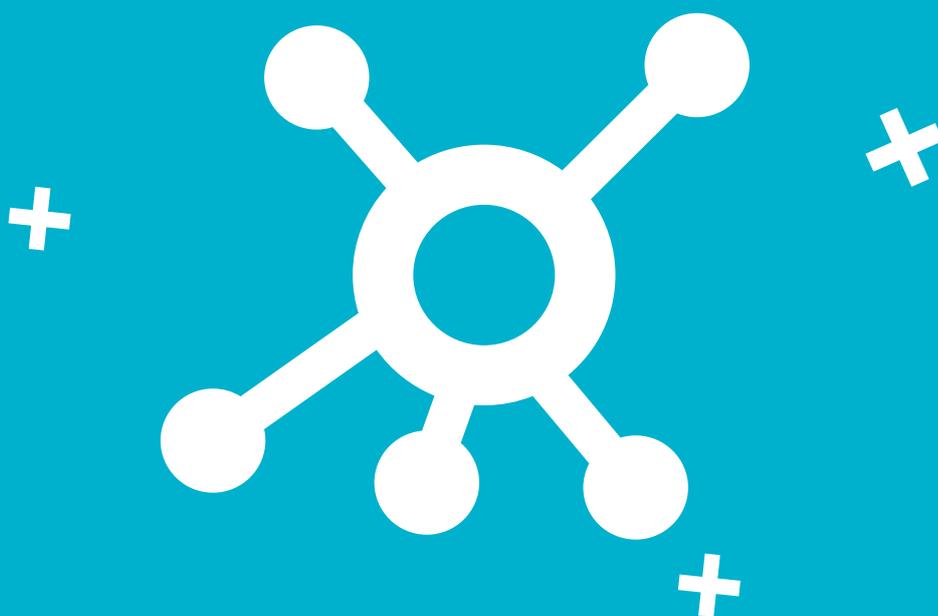
Ce schéma suppose de renouveler également le matériel et de mettre à jour voire de changer les logiciels déployés depuis plus de 5 ans minimum. En fin d'année 2017, 3 stations de travail ont déjà été acquises. Ce schéma sera proposé d'être mis en œuvre en 2018.

ORGANISATION DU SERVEUR ET DE LA BASE DE DONNÉES



MISSIONS DU PROGRAMME PARTENARIAL

L'AGENCE D'URBANISME, toujours
à vos côtés pour accompagner vos
politiques publiques





PRODUIRE LES ÉTUDES

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE D'ORLÉANS MÉTROPOLÉ (SCOT)

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

« UNE VISION POLITIQUE ET STRATÉGIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES »

La métropole orléanaise a engagé la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale le 8 juillet 2014 et a confié à l'agence d'urbanisme la réalisation de ce document de planification stratégique qui va cadrer le développement métropolitain pour les 20 prochaines années. En 2015 et 2016, l'agence avait produit un diagnostic du territoire et elle avait aidé les élus à bâtir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui pose les grandes orientations retenues.

En 2017, le PADD a été finalisé dans son contenu, son plan et ses formulations. Les nombreuses évolutions apportées pour exprimer au mieux et peaufiner le projet de territoire ont nécessité de nombreuses séances de travail et d'allers-retours de documents.

À l'issue de cette phase de production collaborative intense, le document a fait l'objet d'un cycle complet de concertation, au cours duquel le document s'est encore enrichi des remarques exprimées :

- réunion avec les services de la métropole (12/01/2017) ;
- rencontres en communes (3 réunions, à Chécy, Ingré et Saint-Jean-le-Blanc, les 02-03/02/2017) ;
- réunion des Personnes Publiques Associées (03/02/2017) ;
- réunions publiques (06/02 à Saint-Jean-le-Blanc et 27/02/2017 à Orléans) ;
- conseil de développement (3/03/2017) ;
- présentation dans l'ensemble des commissions thématiques de la métropole (02-08/03/2017) ;
- débat en conseil de communauté (23/03/017).





TROIS AMBITIONS ET TROIS AXES POUR LE PROJET DE TERRITOIRE

MÉTROPOLE CAPITALE

Affirmer l'ouverture et le dynamisme de la métropole et activer tous les leviers de son attractivité : touristique et résidentielle, universitaire et culturelle. Faire battre le cœur économique et commercial de l'aire urbaine.

MÉTROPOLE PAYSAGES

Révéler les qualités et les forces des paysages naturels et urbains, respecter les grands équilibres et assurer les transitions entre ville, nature et agriculture.

MÉTROPOLE DES PROXIMITÉS

Faire métropole à l'échelle humaine, réinventer un développement urbain adapté à l'évolution des modes de vie, conforter la ville des proximités entre habitat, services, mobilités et innovation numérique.



DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

En parallèle de la concertation sur le PADD, l'agence a conçu la méthodologie et le planning pour la production de la pièce suivante du document : le DOO, avec pour objectif un arrêt du SCoT en juillet 2018.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs décline les orientations définies par le PADD en moyens d'actions et en prescriptions. Il constitue la partie opérationnelle et réglementaire du SCoT.

• MÉTHODOLOGIE / ORGANISATION DU TRAVAIL

Après un PADD rédigé de manière transversale, il a été décidé de rédiger un DOO thématique, composé de fiches dont l'élaboration a été confiée à différents contributeurs, mais avec une méthodologie, une animation et un suivi assuré par l'agence.

- 5 thèmes du DOO ont été confiés à des prestataires extérieurs : le paysage, l'environnement, l'économie, le commerce et la mobilité. Pour chacun de ces thèmes, l'agence a posé en amont la méthodologie de travail, le format des livrables ainsi que les attendus du domaine.
- 2 thèmes du DOO ont été intégralement pris en charge par l'agence : le développement urbain et l'habitat. Le premier est transversal et articule l'ensemble des thèmes du DOO, illustrant le rôle d'ensemble de l'Agence. Le second est davantage circonscrit, bien qu'occupant une place centrale dans le développement urbain et l'urbanisme.

Le 1^{er} trimestre 2017 a été essentiellement consacré à l'élaboration de la méthodologie et au cadrage des prestataires extérieurs sur la production des fiches. L'objet du 2nd trimestre était de déterminer les niveaux de prescriptions attendus et proposer une première écriture, avec comme date clé le séminaire de lancement du DOO en juillet, séance de travail collective avec les communes, les services de la métropole et la société civile. Le 3^e trimestre a quant à lui permis de finaliser la rédaction des prescriptions du DOO, validées en comités de pilotage.



• ANIMATION DE L'ÉCRITURE

En tant qu'ensemble de la démarche, l'agence assure l'animation de toutes les séances de travail. Elle contribue aux préparatifs en amont (instruction et modification des supports de présentation) et aux traitements en aval (corrections et ajouts à la demande des élus).

Sur la base des orientations ainsi définies, chaque thème a ensuite fait l'objet d'un CoPil dédié lui permettant d'ajuster la formulation des prescriptions :

- 11/09 : développement urbain ;
- 09/10 : paysage ;
- 09/11 : environnement ;
- 27/11 : habitat ;
- 18/12 : économie ;
- 21/12 : mobilité.

Ce travail se poursuivra en 2018 afin de finaliser et harmoniser l'écriture des prescriptions du DOO.



• SUIVI DES BUREAUX D'ÉTUDES

L'agence d'urbanisme a piloté, organisé et coordonné les travaux de quatre bureaux d'études spécialisés recrutés par la métropole pour contribuer à la révision du SCoT. Ceux-ci ont notamment pour mission de produire les prescriptions du DOO dans les thèmes de la mobilité, du paysage, de l'environnement, de l'économie et du commerce.

Si le rôle initial de l'Agence dans la réalisation du DOO devait être un cadrage en amont et une harmonisation en aval des productions des bureaux d'études, sa mission de suivi s'est finalement largement étendue à un important travail rédactionnel.

En amont, l'encadrement des prestataires extérieurs a reposé sur des formats de livrables pré-définis par l'Agence et sur une note de cadrage propre à chaque thématique, définissant un plan de fiche, les objectifs du SCoT à traduire en prescriptions, avec des exemples de prescriptions à développer.

Par la suite, le travail d'harmonisation s'est traduit par une phase significative de relecture et de réécriture quasi-systématique du DOO, autant sur la forme (écriture juridique, contextualisation des prescriptions, harmonisation cartographique) que sur le contenu des prescriptions. Entre l'animation, le suivi des bureaux d'études et la réécriture des prescriptions, le DOO a occupé une part conséquente du temps de travail de l'Agence en 2017.

– **PAYSAGES** (ER.AMP & l'Agence Laverne Paysagistes) :

La fiche « Dessiner une métropole Paysages » occupe une place de premier ordre dans le DOO, en tant que fil conducteur du SCoT. À ce titre, le temps consacré à cette thématique a été particulièrement prégnant. L'encadrement de la production a nécessité de nombreux allers-retours avec les bureaux d'études missionnés et plusieurs ateliers d'écriture, notamment pour préciser les modalités de mise en œuvre du projet.

– **MOBILITÉ** (Transitec) :

La collaboration avec Transitec a été facilitée par son engagement en parallèle dans la révision du Plan de Déplacements Urbains. La révision conjointe de ce document de rang inférieur, mais plus opérationnel et focalisé sur la politique de mobilité, a permis au SCoT de faire avancer les réflexions sur le PDU et réciproquement.

– **ENVIRONNEMENT** (AFCE) :

Le suivi du bureau d'étude AFCE s'est déroulé à différentes étapes du projet de SCoT. Nous l'avons assisté dans la mise en œuvre de l'état initial de l'environnement et dans la définition des enjeux prioritaires. Suite à cette première tâche, l'agence a co-construit les prescriptions du DOO. L'analyse des enjeux environnementaux ont permis d'esquisser un scénario soumis ensuite à une évaluation environnementale et à une justification des choix retenus. Ce travail partenarial a abouti à une synthèse des impacts environnementaux qui récapitule les incidences des scénarios de façon transversale.

– **ÉCONOMIE-COMMERCE** (Hank & Bérénice) :

L'accompagnement et la collaboration avec Hank a porté sur les enjeux d'accueil et d'offre foncière adaptée à des pôles économiques métropolitains et de proximité et sur des actions à mener pour une meilleure visibilité des pôles d'excellence métropolitains, mais aussi la proposition de prescriptions concernant l'agriculture urbaine et les enjeux de réduction de la consommation foncière tout en préservant l'attractivité du territoire.

L'accompagnement et la collaboration avec Bérénice a porté sur les objectifs de hiérarchisation et d'organisation de l'offre commerciale sur la Métropole et les outils à mobiliser pour revitaliser les centralités urbaines et rurales.

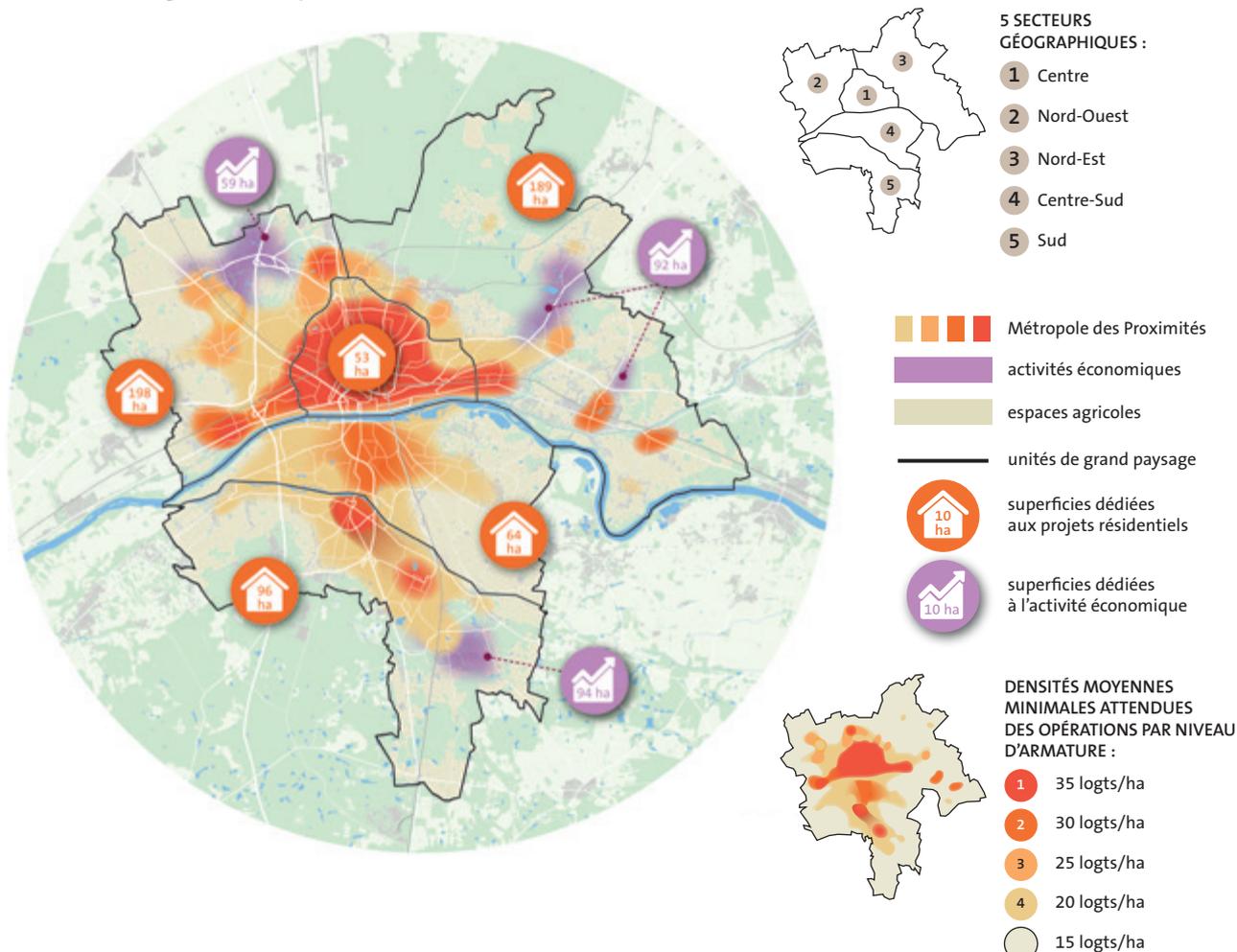
TRAVAUX D'ANALYSE DÉVELOPPÉS POUR LE SCOT

L'agence d'urbanisme a rédigé les prescriptions du DOO pour les thématiques de la maîtrise du développement urbain et de l'habitat. À cet effet, elle a poussé l'analyse menée sur les modalités de la consommation d'espaces (opérations d'aménagement, typologie de logements produits) lors de l'élaboration du diagnostic, pour en ressortir les leviers d'actions permettant une utilisation rationnelle et économe de l'espace. De la même façon l'agence a approfondi les questions de la répartition de la programmation de logements, en les corrélant à celles abordées pour la consommation d'espaces.

• ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

Le séminaire du 7 juillet avait posé l'épineux problème de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers. L'ensemble des projets d'aménagement recensé sur le territoire induisait une consommation d'espaces supérieure au rythme de la dernière décennie, alors que l'objet même du SCoT est de réduire l'étalement urbain et limiter la consommation foncière. L'agence a donc mobilisé son savoir-faire pour proposer aux élus des méthodes et des outils de réduction de l'empreinte spatiale du développement urbain, à la fois dans la production de logements, d'équipements et de locaux d'activités. C'est sur la base de leur choix que l'agence a ensuite fait des propositions de prescriptions pour la rédaction du DOO.

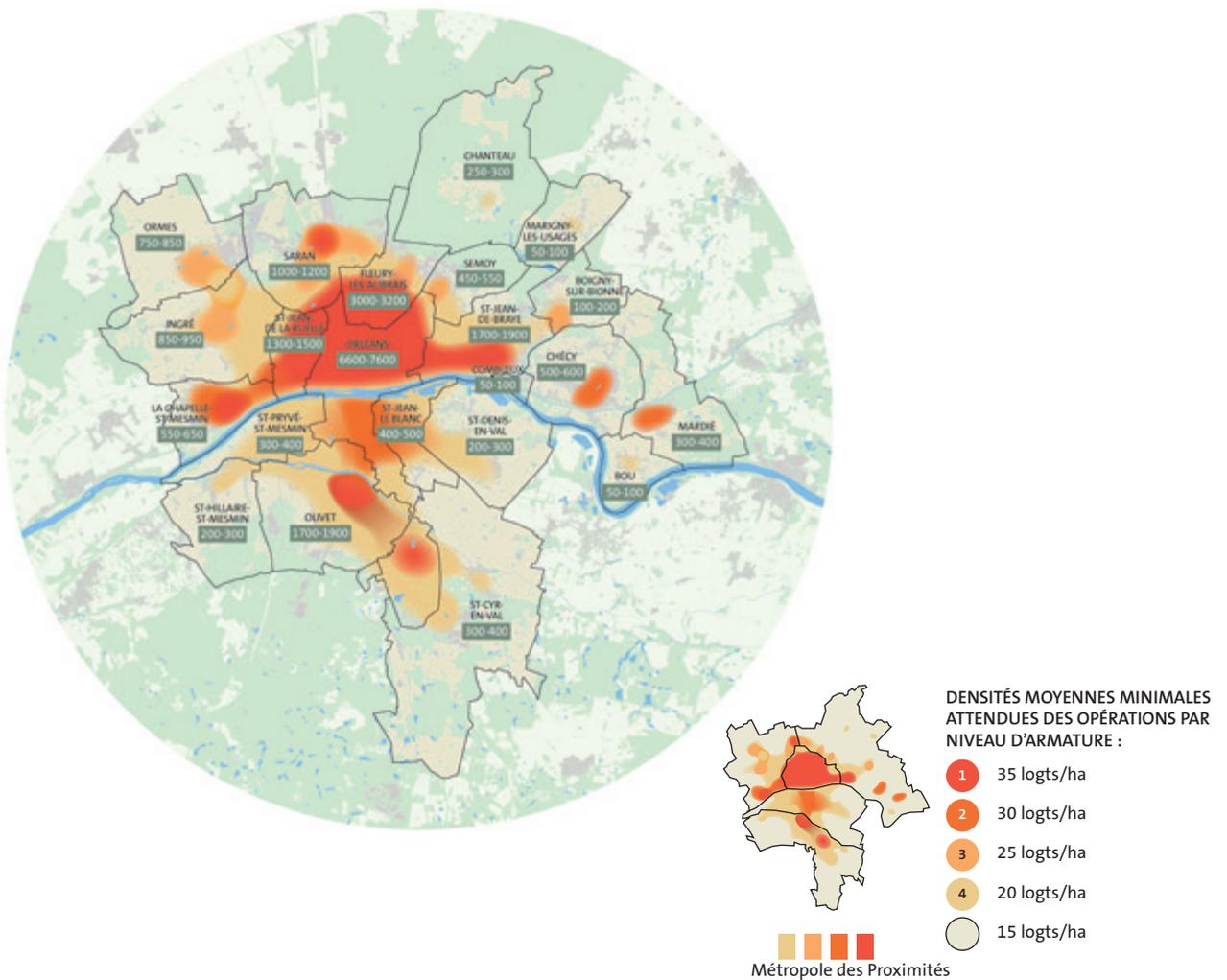
➤ CARTE : Organisation spatiale en 2035



• PROGRAMMATION DU LOGEMENT SUR LA MÉTROPOLE

Le code de l'urbanisme impose aux SCoT dont le périmètre se superpose à celui d'un EPCI de répartir la programmation de logements à la commune. Ce travail complexe a nécessité une analyse fine portant sur les rythmes de croissances démographiques, les rythmes de constructions, mais aussi la programmation du PLH en cours ainsi que les projections démographiques des PLU en vigueur ou en cours de révision. Ce travail a nécessité des propositions méthodologiques spécifiques pour définir une répartition communale tenant compte à la fois des projets et des ambitions de chacun, tout en assurant une cohérence globale.

► CARTE : La répartition des logements programmés dans les communes d'Orléans Métropole



OUTILS D'ANALYSES

• MISE À JOUR DE L'OCCUPATION DU SOL (PHOTO 2016)

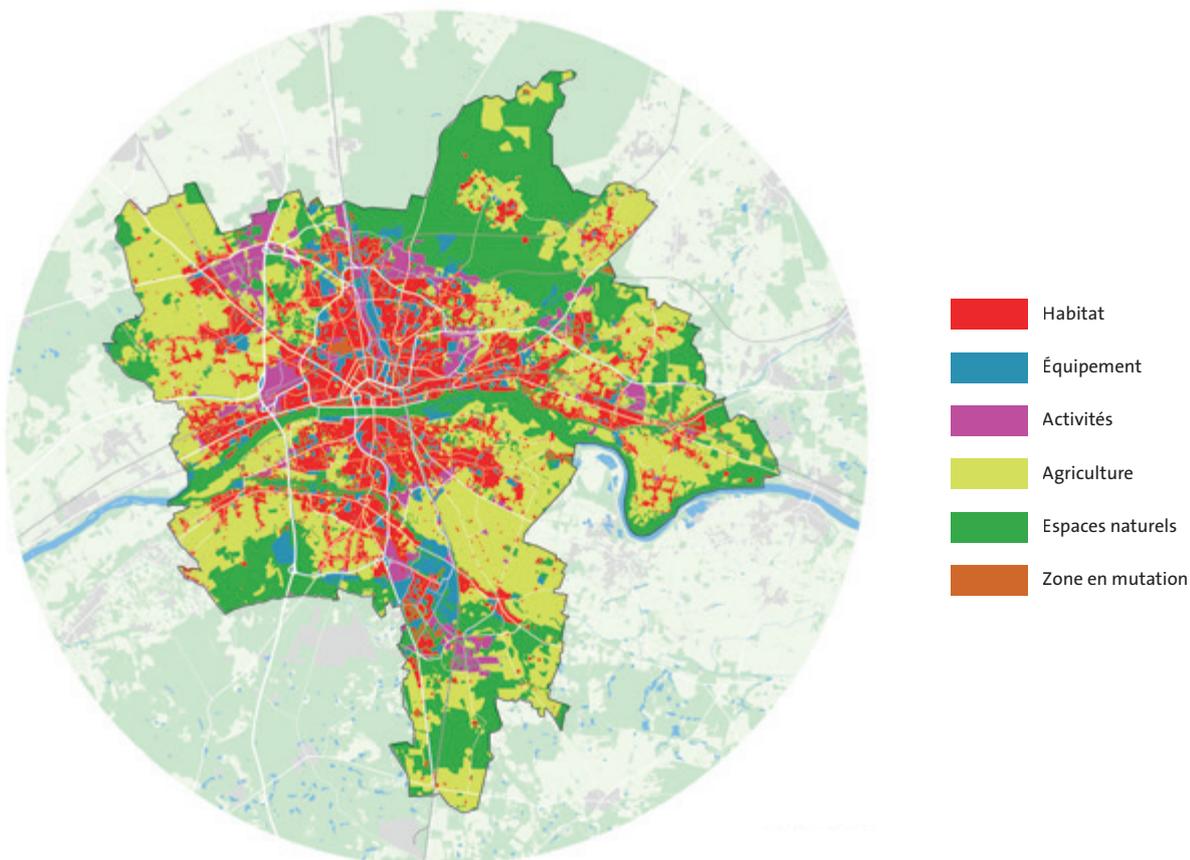
La mise à jour de la base de données de l'occupation du sol pour 2016 a contribué avant tout à fournir les données nécessaires à la réalisation du SCoT :

- d'obtenir un portrait du territoire pour l'année 2016;
- mais aussi de comprendre les dynamiques de consommation foncière des dix à vingt dernières années ;
- et ainsi pouvoir projeter le territoire sur les vingt prochaines années en prenant en compte le contexte législatif de lutte contre l'étalement urbain.

Ce travail de photo-interprétation a également été utilisé pour définir la trame verte et bleue du SCoT. Elle a également permis de repérer les secteurs d'enjeux environnementaux qui ont été repris dans la cartographie figurant dans le DOO.

Cette mise à jour a permis également de se questionner sur une refonte de la nomenclature de cette base de données pour les années à venir. Avec un élargissement du périmètre d'étude de l'agence, une nécessité d'analyses fines de l'occupation du sol et de ses modes d'usages, il semble nécessaire de revoir au cours des deux prochaines années, la structure de cet observatoire et les méthodes d'interprétation.

› CARTE : Occupation du sol en 2016



- MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES PROJETS

Une des missions essentielles de l'agence d'urbanisme est de rassembler de nombreuses informations, pour les formaliser, les faire vivre, les confronter les unes aux autres, et construire ainsi des bases de données. Dans le cadre du SCoT, le SIG (Système d'Information Géographique) permet d'avoir une vision spatialisée et informative de chacun des projets de la métropole. C'est cette vue globale des transformations envisagées du territoire qui permet d'anticiper certains besoins.

À travers le SCoT, quatre types de projets nous ont intéressé plus particulièrement : les projets d'habitat, économiques, d'équipements structurants ainsi que de déplacements.

Les données ainsi collectées ont été consolidées à l'échelle de la métropole et croisées avec d'autres bases de données afin d'alimenter l'ensemble des réflexions du SCoT (environnement, paysage...).

ARTICULATION DU SCOT AVEC D'AUTRES POLITIQUES SECTORIELLES

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)



En début d'année 2017, l'agence d'urbanisme a travaillé sur la mise à jour de l'outil de modélisation de la trame verte et bleue (TVB). Cet outil SIG a permis une mise à jour pour le millésime 2013. Cependant, il s'est avéré défectueux lors d'une tentative de mise à jour pour 2016. Toutefois, les résultats obtenus pour 2013 ont permis d'élaborer le premier atlas cartographique des secteurs d'intérêt écologiques du territoire d'Orléans Métropole. Cet atlas est une compilation des résultats par sous-trame sous la forme d'une carte unique. En effet, l'agence d'urbanisme a décidé de synthétiser les résultats obtenus par l'outil TVB à des fins de communication vers les élus et techniciens des communes.

Ces éléments de connaissance s'intègrent directement dans le plan d'action de la TVB pour la préservation et la valorisation de la biodiversité. Ils viennent nourrir l'objectif 1 du plan d'action qui est de « connaître et faire connaître le patrimoine écologique de la métropole ». Ils ont aussi alimenté l'analyse environnementale du SCoT, et ont permis de définir des secteurs à enjeux sur la métropole et plus largement d'élaborer la cartographie pour le DOO.

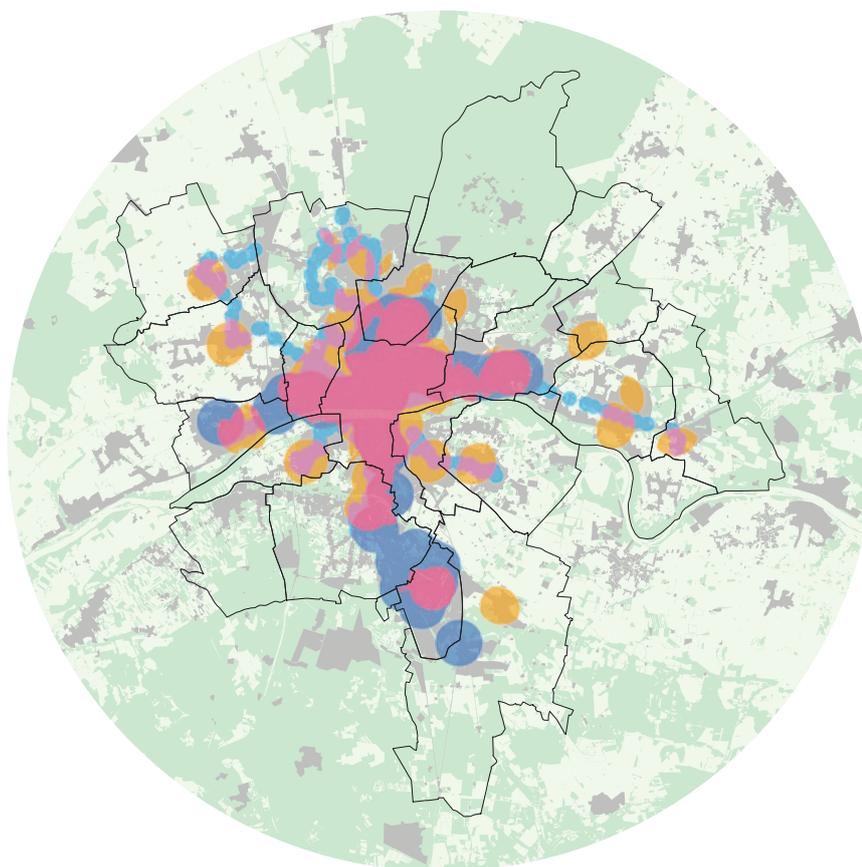
Au cours de l'année 2017, l'agence d'urbanisme a activement collaboré et animé les séminaires de rencontre sur la biodiversité. Elle a aussi participé à la communication du plan d'action en élaborant, en lien avec la métropole, une plaquette synthétique à destination des élus et des techniciens.

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

La révision du Plan de Déplacements Urbains s'effectue en parallèle de celle du SCoT. Des analyses et outils ont été mutualisés entre les deux démarches, qui se sont mutuellement enrichies. En effet, l'outil « ville des proximités » mis au point par l'agence a guidé à la fois les réflexions en terme d'armature urbaine dans le cadre du SCoT et de pertinence des solutions de mobilité dans le cadre du PDU. Les réflexions autour des projets de développement urbain et d'infrastructures de transport ont été menées conjointement

en distinguant l'horizon à 10 ans du PDU et celui à 20 ans du SCoT. Des CoPil communs ont été instaurés à cette fin et la mobilisation d'un bureau d'études unique pour le PDU et la thématique mobilité du DOO du SCoT a grandement simplifié la démarche. L'agence a, comme il se doit, veillé à la cohérence entre ces deux dossiers et contribué à leur contenu en y apportant son expertise et sa connaissance du territoire.

» CARTE : La « ville des proximités »



« ville des proximités »

- « ville des mobilités » (bus)
- « ville des mobilités »
- « ville élémentaire »
- « ville élémentaire + « ville des mobilités (bus) »
- « ville élémentaire + « ville des mobilités »

« ville des mobilités » :
secteurs à proximité d'une gare SNCF et/ou d'un arrêt de tramway ou d'une ligne structurante de bus

« ville élémentaire » :
secteurs à proximité de services élémentaires (santé, éducation, alimentation, nature)

« ville des proximités » :
« ville élémentaire » + « ville des mobilités »

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Depuis la réunion de lancement de l'étude en 2017, l'agence d'urbanisme a suivi les différents comités techniques et apporté son expertise, notamment par le biais d'une note sur le diagnostic du PCAET. Elle interpelle les services de la métropole sur la cohérence entre certains chiffres et objectifs annoncés dans les scénarios du document et ceux présentés dans le SCoT.

L'ensemble des chargés d'études de l'agence ont pu participer aux différents ateliers de travail dont la finalité est l'élaboration de la stratégie, ses orientations, à moyen et long terme (2019-2050).



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- ER.AMP & Agence Laverne Paysagistes ;
- Transitec ;
- Hank & Bérénice ;
- AFCE ;
- DDT ;
- DREAL ;
- Chambre d'agriculture ;
- Chambre de commerce et d'industrie.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, A. Dozias, L. Fouillé, F. Hamet, C. Kerhoas, K. Liaukova, H. Ollivier, A. Paget, J. Roussellie.

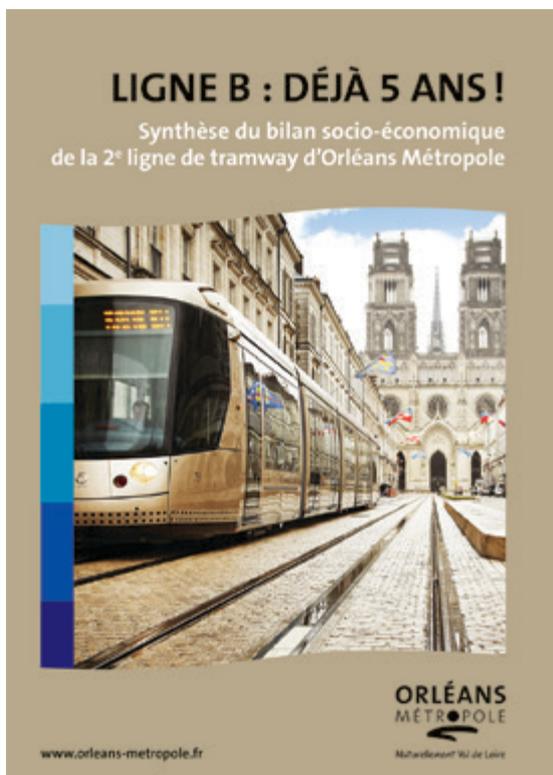


LIVRABLES :

- Rapports, supports de présentation, fiches DOO, notes méthodologiques, notes de synthèse.

BILAN LOTI LIGNE B DU TRAMWAY ORLÉANAIS

ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA MISE EN SERVICE DE LA LIGNE B ET DE LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU TAO EN 2012



L'article 14 de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs de 1982 impose que les grandes infrastructures de transports ayant bénéficié de financements publics soient évaluées au plus tard 5 ans après leur mise en service. Il s'agit d'un bilan des résultats économiques et sociaux, intégrant les externalités et qui doit être rendu public. La ligne B du tramway fait partie des infrastructures concernées par cet article. Sa mise en service en juin 2012, déterminait donc une date limite en juin 2017.

Les données ayant été collectées et l'essentiel des analyses ayant été réalisées en 2016, il s'agissait en 2017 de rédiger le rapport final et de compléter les analyses manquantes (sur les prix de l'immobilier notamment). Le rapport a été livré aux services de la métropole le 31 mars. S'en est suivi une période d'ajustement du document, d'élaboration d'un résumé non technique et d'assistance à la rédaction de la délibération.

Les documents finaux ont été transmis à la commission aménagement du territoire du 22 juin et adopté en conseil métropolitain du 11 juillet.

Les conclusions globales du rapport sont très positives puisque la ligne a connu un succès en termes de fréquentation et qu'elle permet d'éviter 36 500 km de circulation chaque jour, soit une réduction de 3 000 tonnes de CO₂ chaque année.



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- État.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, A. Dozias,
L. Fouillé, A. Paget.



LIVRABLES :

- Rapport d'évaluation,
supports de présentation
de synthèse.



OBSERVER LES TERRITOIRES ET SES PRATIQUES

La révision du SCoT d'Orléans Métropole a été l'occasion de solliciter les bases de données de l'agence, notamment lors des travaux qui concernent le cadrage de la consommation d'espaces ou les principes de programmation de logements à l'horizon 2035. Il s'est avéré nécessaire de réfléchir à une réorganisation du stockage et de la mise à jour des données. C'est dans cette optique que, parallèlement au programme de travail, une réflexion a été menée sur l'ouverture des données de l'agence, en lien avec les services d'Orléans Métropole, en tenant compte des enjeux d'interopérabilité, d'application de la législation sur les données publiques et de la volonté de la métropole de développer l'open data.

GESTION DES BASES

Le SIG ou Système d'Information Géographique, outil indispensable des observatoires territoriaux et des études du programme partenarial, se trouve au cœur des missions de l'agence.

Le SIG permet d'établir, grâce aux moyens humains, matériels et logiciels, des liens entre des données alphanumériques et des données géographiques : les informations traitées sont aussi bien quantitatives que qualitatives.

Le principe de visualisation des données repose sur une sorte de « millefeuille » : une donnée = une couche d'information. La superposition de données spatialisées permet des analyses croisées.

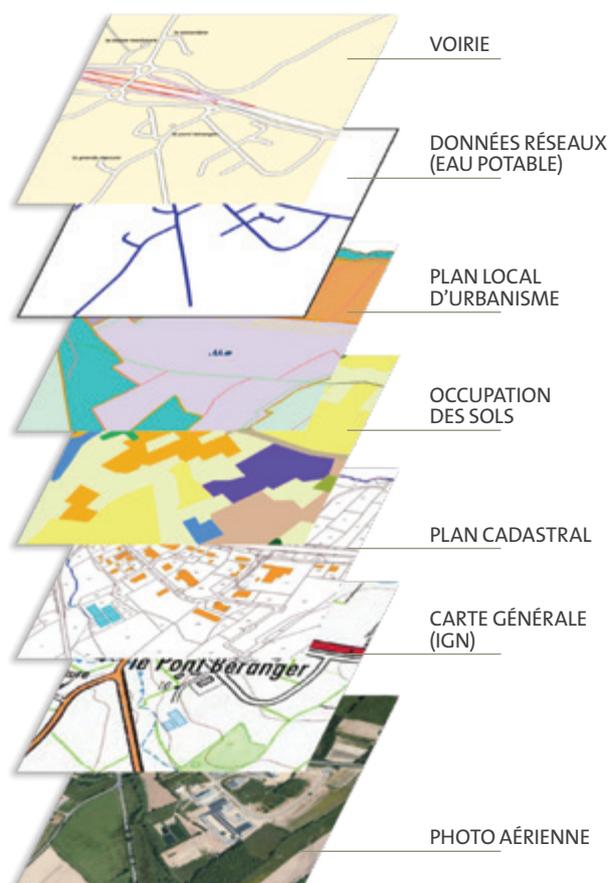
Les activités de base du SIG sont la collecte de données, la mise à jour et l'organisation de ces dernières.

On peut regrouper les données de l'agence en trois classes :

- Les données « référentielles » : données issues de l'État (cadastre), de l'IGN, de l'Insee...
- Les données « métiers » : données créées par l'agence ou collectées pour des besoins d'études (BD ÉQUIPEMENTS, BD OCCUPATION DU SOL, données environnementales de la DREAL, BD PLU...).
- Les données thématiques produites par l'exploitation des bases de données statistiques (recensement, revenus, logements sociaux, économie, cadastre, occupation du sol, etc.).

C'est pourquoi le SIG est un véritable outil d'observation, de réflexion, d'analyse et de dialogue. Les bases de données spatialisées construites ou exploitées grâce au SIG sont des sources d'informations géographiques incontournables pour les études et permettent ainsi d'avoir un suivi temporel et spatial des dynamiques territoriales.

Tenues à jour le plus régulièrement possible, elles forment le socle de la connaissance des territoires. En effet, disposer d'un SIG permet un travail sur les données à différentes échelles : de la parcelle cadastrale à la métropole, à l'InterSCoT, au département, voire au-delà.



SUIVI/ASSISTANCE PROJET BE-GOOD, OPEN DATA

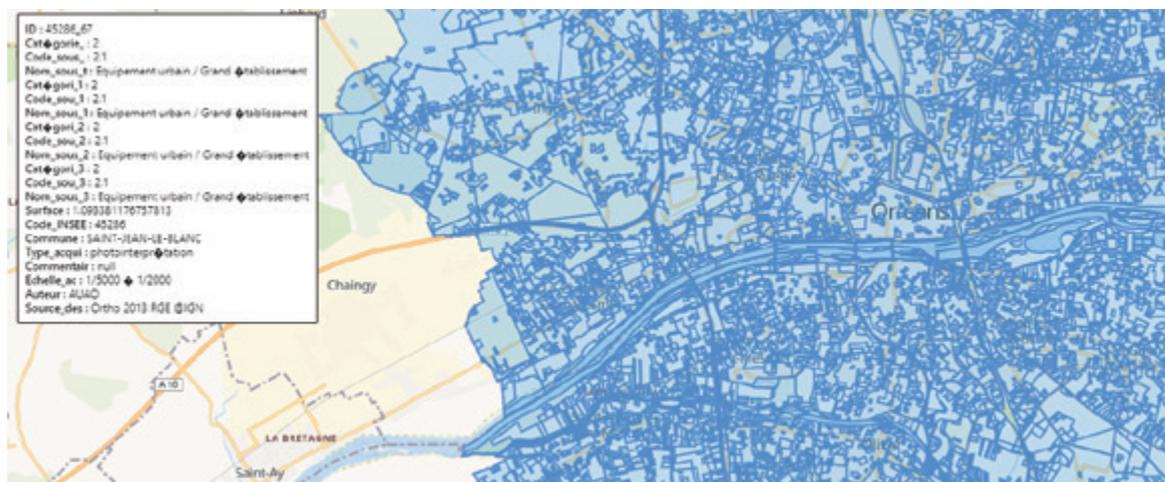
En 2017, l'agence d'urbanisme a apporté son expertise en amont du lancement de l'appel à projet BE-GOOD. Elle a travaillé avec les services de la métropole sur la définition d'un projet de développement d'applications numériques innovantes. La première d'entre elle est destinée au tourisme et à l'environnement. Elle utilisera une partie des données de l'observatoire de la biodiversité pour proposer un outil d'information, de facilitation et de recommandation dans la pratique des activités de loisirs (grand public) ou lors de séjours sur le territoire (tourisme).

Dans le cadre de la démarche d'Open Data que mène Orléans Métropole, l'agence a assisté la Direction du Développement Numérique et de la Ville Intelligente en ouvrant l'accès à ses bases de données : BD ÉQUIPEMENTS, BD DÉPLACEMENTS et BD OCCUPATION DU SOL. Les données ont été renseignées via un outils de catalogage. Ces données sont donc ouvertes et disponibles sur le portail data.gouv.fr

The screenshot shows the data.gov.fr interface. At the top, there's a search bar with 'AUAO' entered. Below the search bar, there are five data sets listed:

- BD OCCUPATION DU SOL @AUAO 1995 à 2013 - Orléans Métropole**: Base de données permettant l'étude des différents modes d'occupation du sol, le suivi de leur évolution et de la consommation des espaces urbanisés sur les espaces agricoles et naturels. Données disponibles pour avoir un état en 1995, 2004, 2010, et 2013.
- BD EQUIPEMENTS @AUAO Equipements de transport - Orléans Métropole**: Recensement des équipements publics ou d'intérêt public, au service de la population sur le territoire de la Métropole (22 communes), thématique TRANSPORT : Dépôt de bus Gare routière Gare SNCF Organisations partenaires Orléans Métropole.
- BD EQUIPEMENTS @AUAO Equipements de santé - Orléans Métropole**: Recensement des équipements publics ou d'intérêt public, au service de la population sur le territoire de la Métropole (22 communes), thématique SANTE : Hôpital Clinique Equipement spécialisé maladie mentale Centre médico-social Malouin de la Chapelle.
- BD EQUIPEMENTS @AUAO Equipements culturels - Orléans Métropole**: Recensement des équipements publics ou d'intérêt public, au service de la population sur le territoire de la Métropole (22 communes), thématique CULTURE : Documentation Bibliothèque Médiathèque Centre d'archives Musées Cinéma Exposition.
- BD EQUIPEMENTS @AUAO Equipements de Sport et de Loisirs - Orléans Métropole**: Recensement des équipements publics ou d'intérêt public, au service de la population sur le territoire de la Métropole (22 communes), thématique SPORT/LOISIRS : Sport / Loisirs de plein air / Stade omnisports, Terrains de football.

On the right side, there are filters for 'Mots-clés' (keywords) and 'Couverture spatiale' (spatial coverage). The 'Mots-clés' list includes terms like 'aperce-durbanisme-d-orleans', 'open-data', 'passerelle-inspire', 'auao', 'equipements-publics', 'jean', 'sho', and 'zfp'. The 'Couverture spatiale' list includes 'Union Européenne (26)', 'Monde (world)', 'France (7)', and 'Commune d'Agglomération d'Orléans - Val de Loire (244300460)'.



PARTENAIRES :

– Orléans Métropole.



ÉQUIPE AUAO :

– A. Dozias, A. Paget.



LIVRABLES :

– Base de données.

OBSERVATOIRE DES DÉPLACEMENTS



Depuis 2000 et l'adoption du premier PDU orléanais, l'agence d'urbanisme gère un observatoire des déplacements, lequel centralise régulièrement les données produites par différents partenaires.

Ces bases de données actualisées chaque année alimentent la mise à jour d'un certain nombre de documents (Carte de l'AggLO à Vélo, carte des comptages routiers, bilan annuel de l'accidentologie...) et permet aussi de publier des analyses inédites sur des thèmes spécifiques (Évaluation du PDU, Bilan LOTI du tramway, SCoT). Cette actualisation est réalisée pendant le 1^{er} semestre afin de permettre la publication par la métropole des chiffres clés de la mobilité en septembre, dans le cadre de la semaine de la mobilité.

En 2017, les données de l'observatoire et l'expertise de l'agence dans le domaine des mobilités ont été mises à profit dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains. Elles ont également servi dans le cadre d'études spécifiques, portant sur le centre-ville et la logistique urbaine, l'étude d'impact d'une hypothèse de franchissement est ou de contournement sud-est. Pour toutes ces études, l'observatoire met à disposition ses données et analyses et contribue aux échanges entre la métropole et les bureaux d'études.



436 km

d'aménagements cyclables

dont **356 km** spécifiques pour les cyclistes (de type pistes, bandes, double sens, couloirs bus cyclables)

et **80 km** de zones apaisées (zone 30, aire piétonne, zone de rencontre)

↗ +2 % par rapport à 2015
(8 km aménagés en 2016)



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- DDT45 ;
- Département du Loiret ;
- TAO ;
- Région Centre ;
- INSEE.



ÉQUIPE AUAO :

- L. Fouillé.



LIVRABLES :

- Tableaux, cartes, schéma, notes.

ATLAS DU LOGEMENT SOCIAL

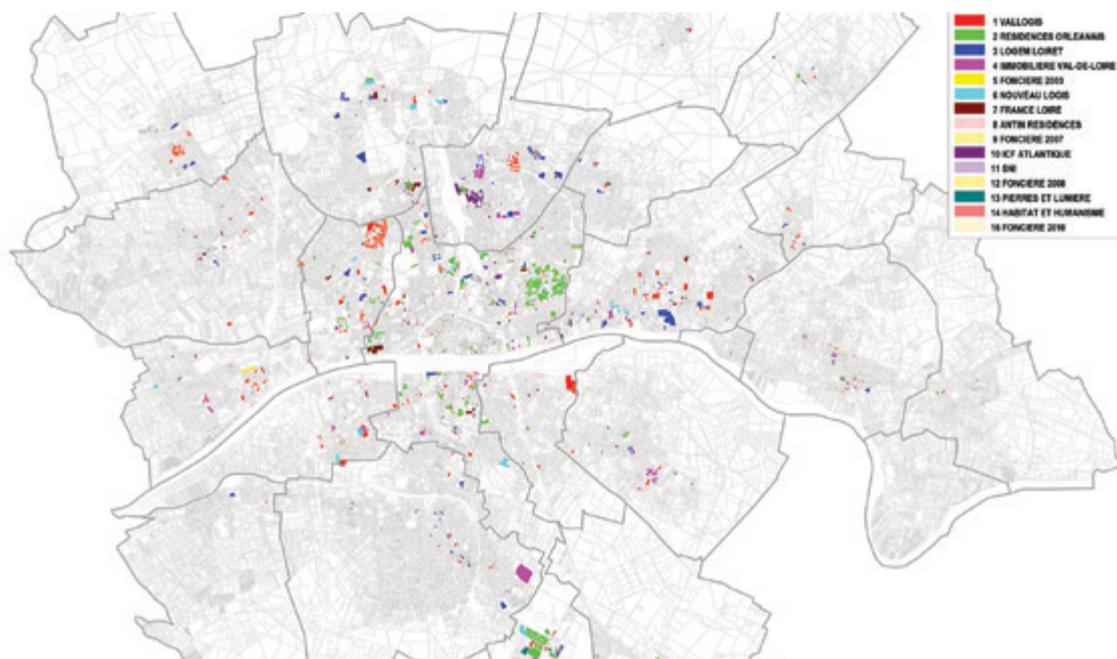
Depuis 2 ans, la base exploitée par l'agence repose sur l'inventaire national annuel obligatoire, renseigné au logement, directement à partir du système de gestion locative. Ce dispositif fournit chaque année un grand nombre de données sur la taille et la surface du logement social, la date de mise en location, du début du bail, sur le niveau de loyer, sur les étiquettes énergétiques... Ces données sont mises à disposition par la DREAL, dans le cadre d'une convention qui régit l'usage et la diffusion des données les plus sensibles. La convention limite les utilisations aux usages « métiers » avec les services de la Métropole et des communes, dans le cadre de la programmation liée au PLH, elle n'autorise pas une diffusion « grand public ».

L'agence enrichit les données de la DREAL en les géolocalisant, ce qui nécessite un important travail

préparatoire. Cette exploitation cartographique est calée sur le cadastre, ce qui ouvre la possibilité d'associer à terme, sur un même référentiel, différents types de données, sur la construction neuve, les niveaux de prix, la localisation de l'emploi ou des services...

L'atlas propose par ailleurs de multiples analyses thématiques : nombre de logements, type d'habitat, type de financement, date de construction, bailleur, ancienneté des constructions, taille des logements, taux de vacance, taux de rotation des occupants.. Dans le cadre de la mise à disposition d'informations aux demandeurs de logements sociaux, un traitement spécifique est effectué chaque année par l'agence, pour mettre à disposition de la Maison de l'Habitat une indication sur les niveaux de loyers sociaux au niveau communal.

► CARTE : Parc social au 01 janvier 2016 - Bailleurs



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- DREAL ;
- Maison de l'Habitat.



ÉQUIPE AUAO :

- F. Hamet.



LIVRABLES :

- Base de données numérique et cartographique pouvant s'intégrer au SIG communautaire. Atlas papier et version numérique.

ANALYSE DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

La mise en place du numéro unique d'enregistrement des demandes a permis la création d'une plate-forme de mutualisation nationale, le Système National d'Enregistrement (SNE), qui valorise les données collectées.

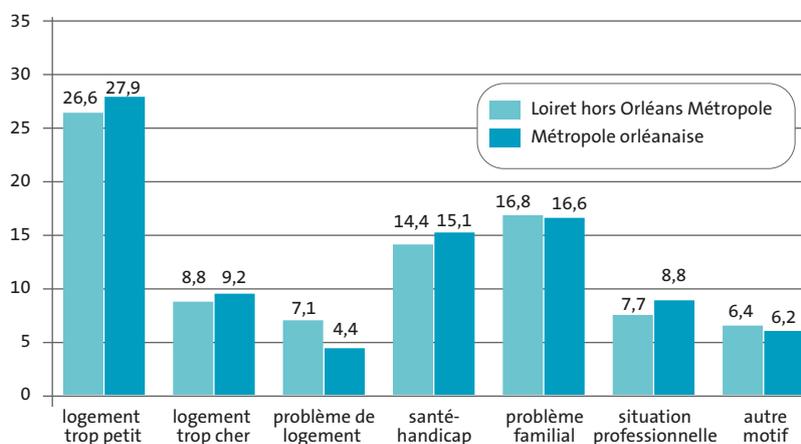
La base de données a été ouverte au public en mars 2017. Elle se décompose en deux fichiers indépendants et disjoints : l'un concerne les demandes en cours au 31 décembre de l'année 2015 et l'autre les attributions au cours de l'année 2015.

L'agence s'est chargée d'une première exploration de ces données, afin d'en évaluer la pertinence et l'usage possible pour la collectivité. Deux courtes analyses mettant en regard les caractéristiques de la demande et de l'attribution ont été effectuées et présentées en ateliers du PLH :

- la première compare demandes et attributions dans l'ensemble du Département du Loiret et dans la Métropole Orléanaise.
- la seconde compare demandes et attributions à l'intérieur de la métropole orléanaise répartie selon 3 secteurs : la ville d'Orléans, le pôle urbain constitué par les 6 communes limitrophes, les 15 communes de la couronne.

Bien que ne permettant pas la traçabilité entre la demande et l'attribution, les données du SNE permettent une connaissance fine de la demande et des attributions de logements sociaux. Leurs exploitations informent sur la composition des ménages, leur classe d'âge ou de revenu, le type de logement actuellement occupé, celui demandé ou celui obtenu. Leur actualisation permettra d'observer les évolutions dans le temps.

► Demandes et attributions de logements sociaux en 2015 (demandes par motif)



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- Département du Loiret ;
- Système National d'Enregistrement (SNE).



ÉQUIPE AUAO :

- F. Hamet.



LIVRABLES :

- 2 rapports d'étude et 2 supports de présentation présentés en ateliers du PLH.

ANALYSE DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'agence a publié début 2017 une étude-atlas consacrée aux évolutions de population, pour mettre en évidence les dynamiques démographiques liées au solde naturel entre naissances et décès, et celles qui sont en lien avec les mouvements migratoires.

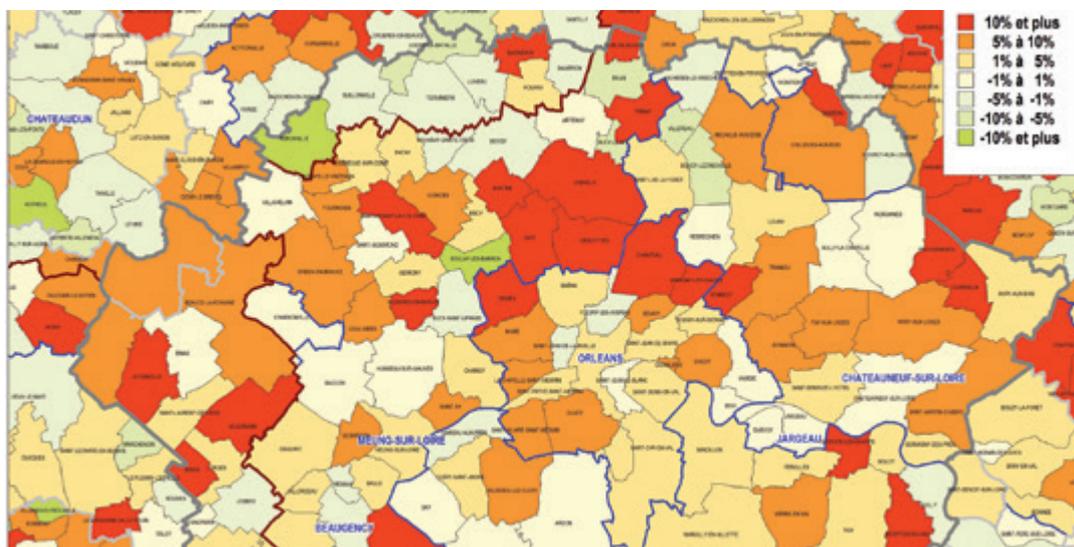
L'analyse cartographique juxtapose trois niveaux, la métropole et ses abords immédiats, l'aire urbaine, le département.

Elle met en évidence le rôle moteur de la métropole, lié d'abord à son attractivité économique et au niveau d'équipements dont elle dispose. Elle montre aussi que les autres zones urbaines du département, même celles qui sont plus proches de Paris peuvent bénéficier d'un effet d'entraînement.

Enfin, cette analyse met en évidence les zones limitrophes de la métropole, qui bénéficient à la fois des atouts de l'éloignement (prix moins élevés, cadre de vie périurbain) et de ceux de la proximité de la métropole (son marché de l'emploi, ses équipements et services). Elles accueillent toujours une partie des jeunes ménages, principalement dans le nord-ouest et à l'est, mais selon une dynamique moindre par rapport à celle de la décennie précédente.

Ce type d'étude, qu'il convient de renouveler assez régulièrement et qui peut s'enrichir d'analyses plus ciblées, permet de réfléchir à des systèmes territoriaux, afin de mieux articuler mieux les territoires entre eux.

► CARTE : Aire urbaine orléanaise - Évolution de population entre 2009 et 2014 - pourcentages



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- SCoT et InterSCoT.



ÉQUIPE AUAO :

- F. Hamet.



LIVRABLES :

- Étude-atlas, supports de présentation présenté en atelier du PLH.

ANALYSE DES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES

Les recensements menés par l'INSEE ne permettaient plus l'analyse des migrations résidentielles, depuis l'évolution du questionnaire en 2008. L'ancien questionnaire interrogeait le lieu de résidence 5 ans auparavant, le nouveau questionnaire interroge le lieu de résidence un an auparavant.

Il est donc devenu nécessaire de disposer de 5 années de collecte pour exploiter les réponses. Le millésime 2017, qui compare les données 2014 et 2009, est donc le premier à permettre un nouvel éclairage sur les migrations résidentielles entre territoires.

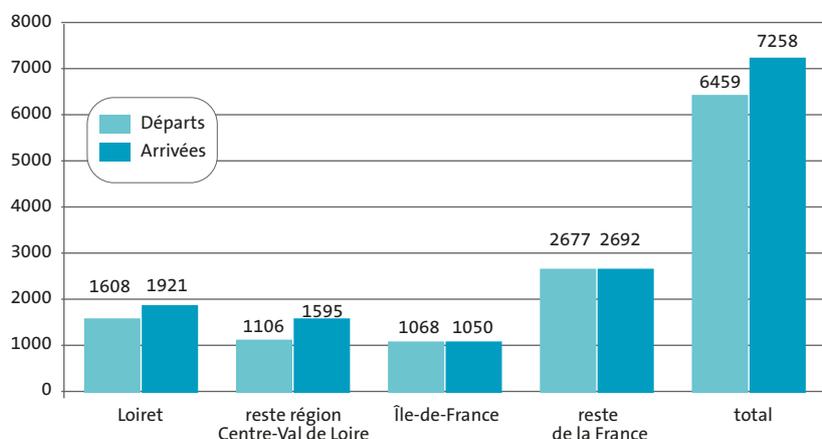
Leur analyse souligne les dynamiques de la métropole orléanaise, concernant les caractéristiques des logements et des ménages entrants et sortants du territoire. La métropole absorbe des flux relativement importants, et désormais supérieurs en arrivées par rapport aux départs.

Les départs sont pour partie liés à des profils qui trouvent plus difficilement à améliorer leurs conditions de logement dans l'offre disponible dans la métropole.

Les éléments qui discriminent les arrivants sont assez fortement corrélés avec l'âge et la composition des ménages : la Métropole orléanaise attire beaucoup de jeunes, mais aussi de ménages un peu plus âgés, autour de la quarantaine, des cadres et des professions intermédiaires.

Cette courte étude s'intègre pleinement dans les préoccupations du devenir prospectif des territoires, et souligne le rôle que l'Agence peut jouer, au service des collectivités et à diverses échelles de territoire.

► Mouvements pour l'ensemble de la Métropole



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole ;
- SCoT et InterSCoT.



ÉQUIPE AUAO :

- F. Hamet.



LIVRABLES :

- Étude-atlas, supports de présentation présenté en atelier du PLH.

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Cet observatoire, mis en place en 2017 à l'agence, est en lien avec les évolutions réglementaires nationales en matière de biodiversité. Il permet également d'aborder les questions de biodiversité dans les opérations d'aménagement.

La construction de cet observatoire est fondée sur la définition du réseau écologique global d'Orléans Métropole. Il rend possible la réalisation d'analyses multiscales et multicritères. Celles-ci enrichissent la connaissance territoriale en matière de biodiversité et favorisent la création et le développement d'outils d'aide à la décision afin d'anticiper tout effet néfaste sur la biodiversité.

Les objectifs de cet observatoire sont multiples :

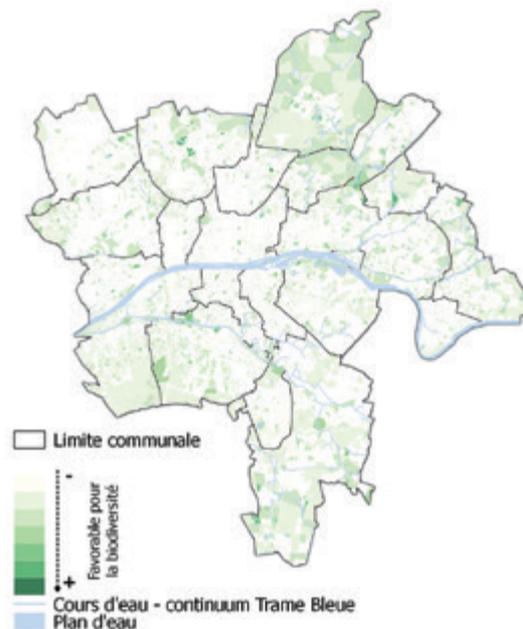
- Valoriser la « Métropole Paysages » et son patrimoine naturel, tels que définis dans le SCoT.
- Rendre opérationnelle la TVB afin de reconquérir et préserver la biodiversité dans les secteurs pré-ciblés.
- Rassembler, structurer, analyser et croiser les données en lien avec les questions de biodiversité à différentes échelles.

À terme, son animation doit renforcer le réseau des acteurs de la biodiversité à différentes échelles de territoire et amplifier leur mise en synergie sur les questions environnementales.

Compte tenu du fait que cet observatoire ne peut pas uniquement reposer sur les résultats bruts de la TVB, l'agence, en lien avec les services de la métropole, a élargi les données d'entrée en y intégrant des données externes (SAGE, Chambre d'agriculture, communes, etc.). Ainsi, la base de données sur la faune et la flore a vu le jour grâce à des efforts conjoints pour rassembler et structurer, les données réparties dans les services communaux.

La constitution de cette nouvelle base de données a également permis d'élargir le réseau d'acteurs en

► Secteurs d'intérêt écologique



établissant des partenariats d'échanges de données, notamment avec le CBNBP et la DREAL. Elle vient ainsi enrichir l'observatoire et permettre de nouvelles perspectives et pistes de réflexions. Ces données devraient prochainement être ouvertes, en partie, en open data afin d'aider au développement d'applications numériques, en lien avec le projet européen « BE-Good ».

Enfin, leur analyse a mis en évidence les secteurs où il existait un manque d'information sur la flore et la faune, aidant ainsi à la définition d'une stratégie d'inventaire à l'échelle de la métropole. À terme, ces dernières alimenteront l'observatoire pour disposer d'une connaissance fine et homogène des espèces présentes, de leur évolution, de leur répartition sur le territoire.



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole, département, région, CBNBP, DREAL, ARB-AFB, ONF, CA, CCI, ONCFS, ONF, SAGE, SDAGE, INRA, FNE, Lab'O, Ecopôle, Université.



ÉQUIPE AUAO :

- A. Paget.



LIVRABLES :

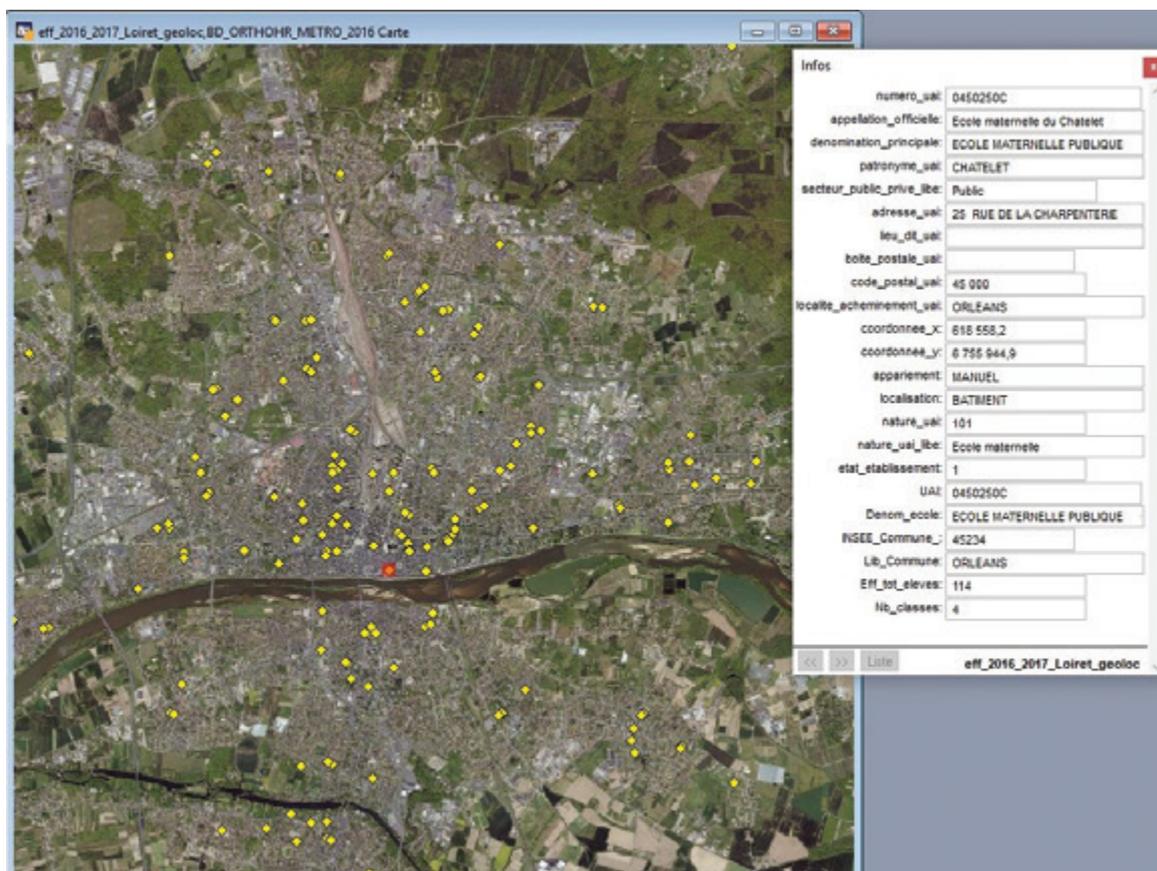
- Atlas cartographique des secteurs d'intérêt écologique, supports de présentation pour les « Rencontres de la biodiversité », deux nouvelles BDD sur la faune et la flore, une plaquette pour la communication du plan d'action de la TVB.

OBSERVATOIRE DES ÉQUIPEMENTS

La BD (base de données) ÉQUIPEMENTS créée en 2008, est un outil indispensable d'observation, de réflexion, d'analyse et de dialogue, destiné aux partenaires de l'agence. Le SIG permet d'exploiter la base de données (de plus de 1700 équipements) aussi bien géographiquement que statistiquement. Cette base est confrontée également aux grandes bases statistiques suivies par les ministères, pour les équipements scolaires, la santé et les services sociaux, les équipements sportifs. La BD ÉQUIPEMENTS permet de faire l'état des lieux des équipements publics et d'intérêt public sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Ils sont recensés suivant 9 grandes catégories : enseignement, social, sport/loisirs, culture, tourisme, culte, santé, transport, administratif/service public. Les équipements scolaires ont été mis à jour en 2017.

L'observatoire permet la production de cartes actualisées en fonction des besoins (de l'agence, des partenaires), de cartes de localisation ou de traitements plus complexes (exemple de la vulnérabilité des équipements aux inondations, ou de la localisation à proximité des lignes de transport structurantes). En 2017, cet observatoire a notamment été mobilisé pour les travaux du SCoT.



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole.



ÉQUIPE AUAO :

- A. Dozias.



LIVRABLES :

- Base de données numérique, cartographies.

OBSERVATOIRE DE L'OCCUPATION DU SOL

L'observation de l'occupation du sol est fondamentale pour assurer le suivi des politiques sectorielles (habitat, mobilité, aménagement du territoire...). Il permet également d'analyser les évolutions de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et d'en fournir des éléments chiffrés objectifs. Ces derniers sont indispensables à la réalisation des diagnostics lors de la création ou de la révision de PLU(i) ou de SCoT. Ainsi, la base de données construite et gérée par l'agence d'urbanisme permet de réaliser des analyses diachroniques de la consommation foncière à différentes périodes : 1995, 2004, 2010, 2013 et 2016.

Elle consiste en un travail de photo-interprétation fondé sur une nomenclature qui répartie l'occupation du sol observée selon une arborescence organisée en grandes catégories (habitat, équipements, activités, agriculture, espaces naturels, zones en mutation) et en sous-catégories qui viennent affiner l'analyse. D'un point de vue technique, la photo-interprétation dévoile l'état de l'occupation du sol à un moment « T ».

Ce travail reproduit sur différentes périodes, à des intervalles de temps suffisamment longs, permet d'analyser spatialement et de quantifier les évolutions d'occupation des sols de façon pertinente sur le territoire d'Orléans Métropole.

Cet observatoire identifie les mutations qu'a subi le territoire entre deux périodes et met par exemple en évidence la reconversion de terres agricoles. L'unité minimale de collecte (UMC), c'est-à-dire l'échelle la plus fine à laquelle l'image est interprétée, est réalisée au 1/2000 ou 1/5000, selon la qualité de l'image. Cette dernière évoluant vers plus de précision, l'UMC est désormais située en deçà du 1/2000, permettant ainsi des analyses aussi bien micro que macroscopiques. Cet observatoire a déjà abouti à l'édition d'un atlas de l'évolution de l'occupation du sol en 2013 à l'échelle de la métropole et des communes. En 2017, il a été utilisé pour objectiver les problématiques posées par le SCoT et a par exemple permis de formuler un objectif d'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels (chacun représentant 1/3 de l'occupation du sol). Il est un outil indispensable dans la conception de l'ensemble des documents de planification. Cette base de données permet l'élaboration d'indicateurs de suivi et la réalisation d'analyses croisées.



1995
CATÉGORIE : agriculture



2004
CATÉGORIE : zone en mutation



2010
CATÉGORIE : habitat



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole.



ÉQUIPE AUAO :

- A. Paget.



LIVRABLES :

- Cartographies et statistiques d'évolution de la consommation foncière au cours des 10 à 20 dernières années.

BASE DE DONNÉES PROJETS

L'observatoire des projets est un observatoire prospectif, réalisé à partir de multiples sources (études et bases de données de l'agence ou de ses partenaires, articles dans la presse locale, entretiens avec des élus ou des techniciens des communes,...). L'objectif est de faire un état des lieux des projets en cours, envisagés, programmés et terminés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un premier atlas a été édité par l'agence en 2005 sur des bases « papier ». En 2010 les projets ont été mis à jour et géolocalisés, afin d'obtenir une vision spatialisée et détaillée de chacun des projets de la métropole. Cette base de données SIG facilite la recherche multicritère et le croisement avec d'autres bases de données existantes à l'échelle des 22 communes, comme celle des équipements ou celle de l'occupation des sols. Une mise à jour 2012 a été effectuée permettant la sortie d'un atlas.

En 2017, dans le cadre du SCoT, cette base a été nouvellement mise à jour pour recenser l'ensemble des projets à horizon 2035. Quatre types de projets ont été traités plus particulièrement :

- Projets d'habitat : les projets ont pour objet principal la construction de logements, en habitat collectif, social ou privé, en résidences spécialisées (certaines pouvant apparaître plutôt dans la catégorie des équipements collectifs, comme les maisons de retraite médicalisées ou EHPAD), ou la procédure (lotissements, ZAC...).
- Projets économiques : sont regroupés les zones d'activités industrielles ou artisanales, les espaces logistiques, les centres commerciaux, les bureaux.
- Projets d'équipements structurants : concernant les équipements sportifs, de santé, administratifs, culturels, de loisirs et les différentes catégories d'espaces verts ou de détente.
- Projets structurants de mobilité : transports en site propre, parkings, aménagement de stations ou de gares, intermodalité, pistes cyclables, etc.

- Cartographie des projets d'habitat présentée lors des rencontres en communes des 2 et 3 février 2017



Pour chaque projet, est renseigné sa localisation précise, sa dénomination, son échéance de réalisation, sa surface, et son nombre de logements, ou d'emplois.

Les données ainsi collectées ont été consolidées à l'échelle de la métropole et croisées avec d'autres bases de données afin d'alimenter l'ensemble des réflexions du SCoT (environnement, paysage...).

Cette base a été notamment utilisée dans le cadre des réflexions sur la programmation de l'habitat et la définition de la « ville des proximités ».



PARTENAIRES :

- Orléans Métropole.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, A. Dozias,
L. Fouillé, A. Paget.



LIVRABLES :

- Base de données numérique et cartographique.

MISSIONS RELEVANT DE CONTRATS ET PARTENARIATS PARTICULIERS



PLUI HD DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE

L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) a lancé en 2015 un appel d'offre pour réviser son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD), afin de prendre en compte les nouveaux enjeux issus de son évolution territoriale (intégration de nouvelles communes) et de l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (approuvé le 1^{er} juin 2017).

L'agence d'urbanisme fait partie du groupement de bureaux d'études retenu spécialisés dans les différents champs de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de la programmation de l'habitat, du paysage et du juridique. Plus spécifiquement, l'agence apporte son expertise en matière d'analyse territoriale, de co-construction de projets de territoire et d'aide à la décision des élus en matière de mobilité pour la partie déplacement du PLUi et d'organisation spatiale pour la rédaction des OAP.

En 2017, l'AME a souhaité prendre le temps de s'approprier le PADD en organisant des ateliers internes. À l'automne, le projet d'aménagement et de développement durables a été validé et a fait l'objet d'une concertation des personnes publiques associées et des habitants. En parallèle, des travaux nécessaires aux phases suivantes de la démarche ont été engagés.

► Carte de synthèse du PADD du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise Et rive du Loing



PARTENAIRES :

- AME;
- ASTYM (mandataire du groupement);
- Images en Herbe;
- Institut d'Écologie Appliquée;
- Cabinet CGCB et Associés.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, L. Fouillé.



LIVRABLES :

- Rapports, supports de présentation, compte-rendus.

RÉVISION DES PLU COMMUNAUX D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Le conseil d'administration de l'agence d'urbanisme a décidé de faire évoluer les missions réalisées précédemment auprès des communes. L'Agence ne fait désormais plus de PLU, cependant, elle doit finaliser les travaux engagés auprès des communes de Semoy et d'Ingré, d'Olivet et de Saint-Jean de la Ruelle.

COMMUNES DE SEMOY ET INGRÉ

Depuis 2015, l'agence d'urbanisme assiste les communes de Semoy et d'Ingré dans la révision de leur PLU afin d'intégrer les dispositions du Grenelle et de la loi ALUR du 28 mars 2014.

Le projet de PLU de la commune de Semoy a été arrêté en mars 2017. S'en est suivie une période de consultation, d'abord des Personnes publiques associées (PPA), puis de l'enquête publique qui s'est déroulée en septembre 2017. A l'issue de cette consultation, l'agence d'urbanisme a effectué les dernières modifications au dossier, en y intégrant les différents avis recueillis (avis de PPA et conclusions du commissaire enquêteur), afin de présenter le projet de PLU en Conseil métropolitain en février 2018 pour approbation.

Le projet de PLU de la commune d'Ingré a quant à lui été arrêté en septembre 2017. La phase de consultation des PPA d'une durée de trois mois débutera en début d'année 2018, s'en suivra l'enquête publique pendant 1 mois. A l'issue de cette consultation, l'Agence effectuera enfin, si besoin, les modifications au dossier, avant l'approbation du projet de PLU par le conseil métropolitain au cours de l'année 2018.



PARTENAIRES :

- Communes de Semoy et d'Ingré;
- Institut d'Écologie Appliquée;
- Cabinet CGCB et Associés.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, C. Kerhoas, K. Lioukova, J. Roussellie, A. Paget.



LIVRABLES :

- Dossiers d'arrêt et d'approbation des PLU, supports de présentation.

COMMUNE D'OLIVET

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'Olivet, l'agence d'urbanisme a travaillé en 2017, en lien avec les services de la commune, sur la finalisation des plans réglementaires et des données SIG portant sur le zonage, les prescriptions, leur mise en conformité avec les standards du CNIG. Elle a également mis à jour différentes cartographies du PADD.



PARTENAIRES :

- Commune d'Olivet.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, A. Paget.



LIVRABLES :

- Cartographies, zonage, schéma du PADD.

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

Fin de la mission pour la mise en compatibilité du PLU sur le site Renault (ex TRW).

La commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle est mobilisée depuis fin 2010 pour transformer la friche du site Renault (ex TRW). Dans le cadre du dossier de révision simplifiée du PLU, l'Agence a fourni à la commune, courant 2017, l'ensemble des éléments permettant la prise en compte des paramètres de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) de ce paysage ligérien spécifique classé au patrimoine mondial par UNESCO et de sa capacité à accueillir le projet urbain sous maîtrise d'ouvrage Renault. Il s'agit d'une annexe aux documents du PLU, elle définit les impacts potentiels du projet et les clefs de lecture permettant de définir la latitude d'aménagement des projets à venir. Ces réflexions ont aussi alimenté le chapitre patrimoine de l'évaluation environnementale.



PARTENAIRES :

- Commune Saint-Jean-de-la-Ruelle.



ÉQUIPE AUAO :

- N. Arbaoui, K. Liaukova.



LIVRABLES :

- Rapport justifiant de la prise en compte de la V.U.E dans le projet urbain.

FIN DES MISSIONS D'ASSISTANCE À L'ÉLABORATION DES PLU COMMUNAUX

En parallèle de la finalisation de certains PLU bien avancés dans la procédure (au-delà de la phase PADD), l'agence d'urbanisme a conclu auprès des communes qui lui avait confié la réalisation de leur PLU, la rédaction et signature de protocole transactionnel, visant à indemniser les communes concernées de la résiliation des conventions, en vue de la poursuite des missions par d'autres bureaux d'études (communes de Chécy, Fleury les Aubrais, La chapelle Saint Mesmin et Olivet).



PARTENAIRES :

- Communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Olivet.



ÉQUIPE AUAO :

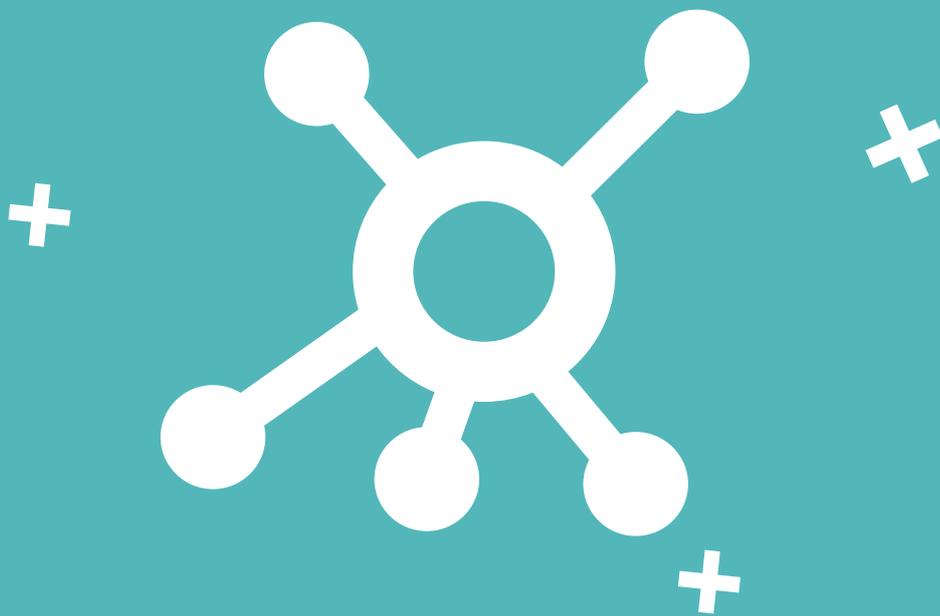
- G. Duvallet, M. Faucard.



LIVRABLES :

- Protocoles transactionnels.

VIE DU RÉSEAU PARTENARIAL



VERS UN ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL DE L'AGENCE D'URBANISME : L'INTERSCOT DU BASSIN ORLÉANAIS

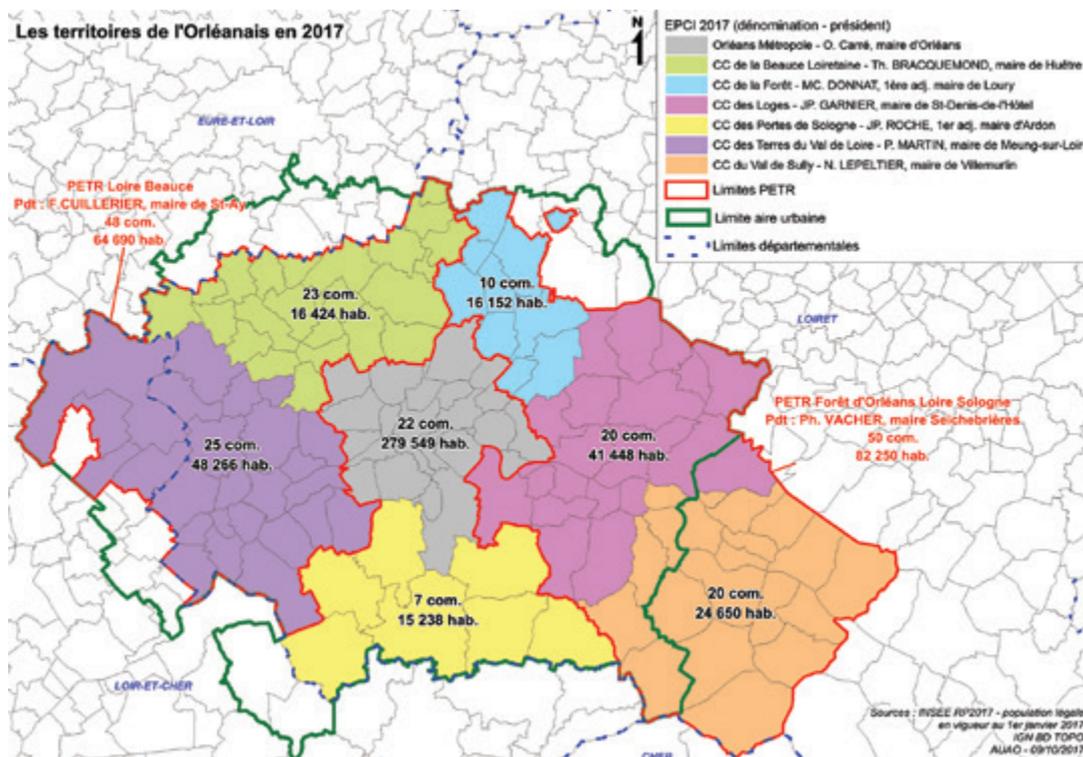
L'agglomération Orléans Val de Loire s'est engagée en 2016 vers sa transformation d'abord en communauté urbaine puis a atteint le statut de Métropole au 1^{er} mai 2017.

De nombreux travaux de concertation ont été engagés auprès des communes membres afin de dessiner un projet de territoire dit projet Métropolitain qui a été approuvé en juillet 2017. Cette concertation a également associé les présidents des structures porteuses de SCoT en périphérie de la Métropole : le Pays Sologne val-sud, le PETR Loire Beauce ainsi que le PETR Forêt d'Orléans. En effet, depuis décembre 2014, Orléans Métropole entretient avec ces structures porteuses de SCoT des temps d'échanges et de travail portant sur l'élaboration de leur SCoT et la révision du SCoT de la Métropole.

La convergence des territoires de l'Orléanais autour de thèmes fédérateurs a progressivement fait émerger le souhait des élus de poursuivre dans cette voie et de pérenniser cette démarche collégiale. Lors de la conférence organisée par Orléans Métropole le 30 mars 2017 à la faculté de droit à Orléans, les élus ont par conséquent souhaité mettre en place une conférence territoriale, qui serait un lieu et un moment de partage des connaissances. L'agence d'urbanisme a tout naturellement été identifiée comme l'outil d'ingénierie territoriale qui serait à même d'alimenter et d'animer la conférence par la réalisation de travaux d'analyses et d'études.

L'année 2018 devra permettre d'affiner ces objectifs et de définir ensemble les modalités de ce travail et l'association large des élus de ces territoires.

► Les territoires de l'Orléanais en 2017



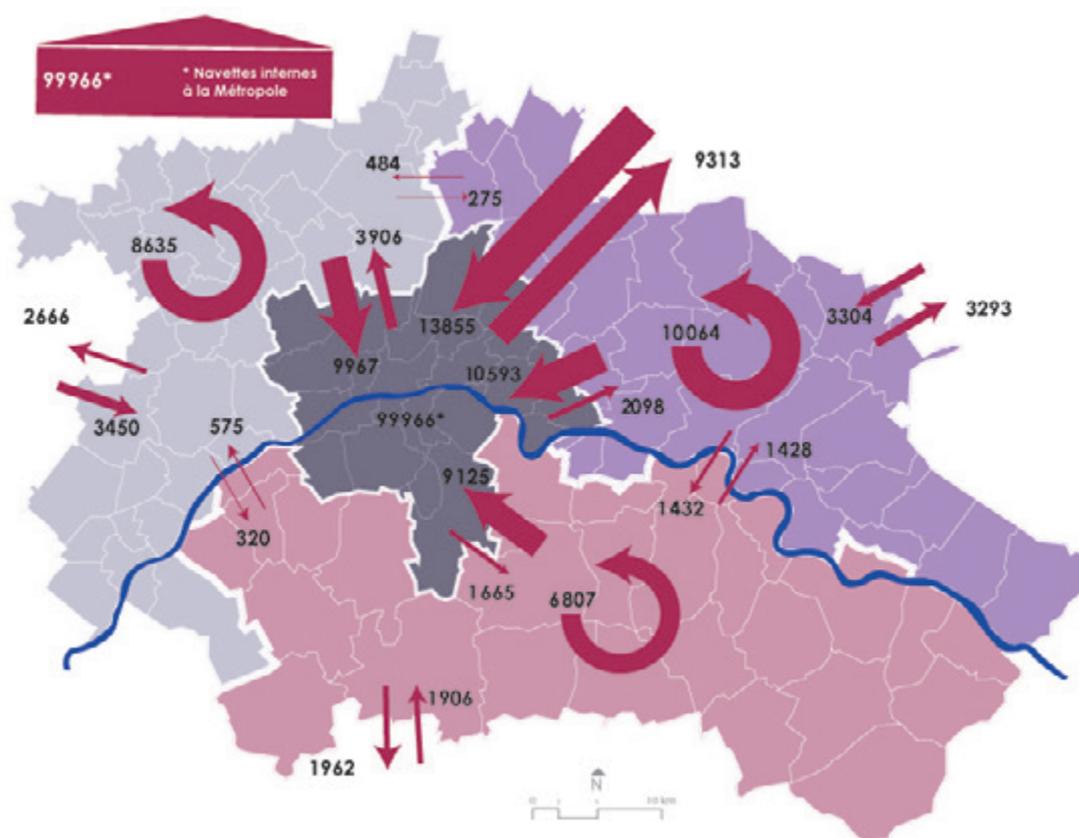
DÉMOGRAPHIE

En 2016, des réflexions communes avaient été engagées pour confronter les méthodes et hypothèses utilisées pour les projections démographiques de chaque SCOT. L'année 2017 a débuté par la restitution de ces travaux et la démarche collaborative s'est poursuivie avec la thématique très partagée de la mobilité.

MOBILITÉ

Dans ce domaine les problématiques des uns et des autres ne connaissent pas de frontière. L'étude conjointe confiée au cabinet MENSIA a permis d'objectiver le fonctionnement du système de mobilités à l'échelle du territoire de l'InterSCoT. L'agence a contribué à cette étude en y apportant son expertise dans le domaine de la mobilité. Cette contribution s'est traduite par la participation aux nombreuses réunions de travail, ainsi que par la relecture attentive des documents produits.

› Navettes domicile-travail entre pays et la métropole



PARTICIPATION AU RÉSEAU FNAU

L'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise est adhérente de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe une cinquantaine d'organismes publics d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. La FNAU est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes.

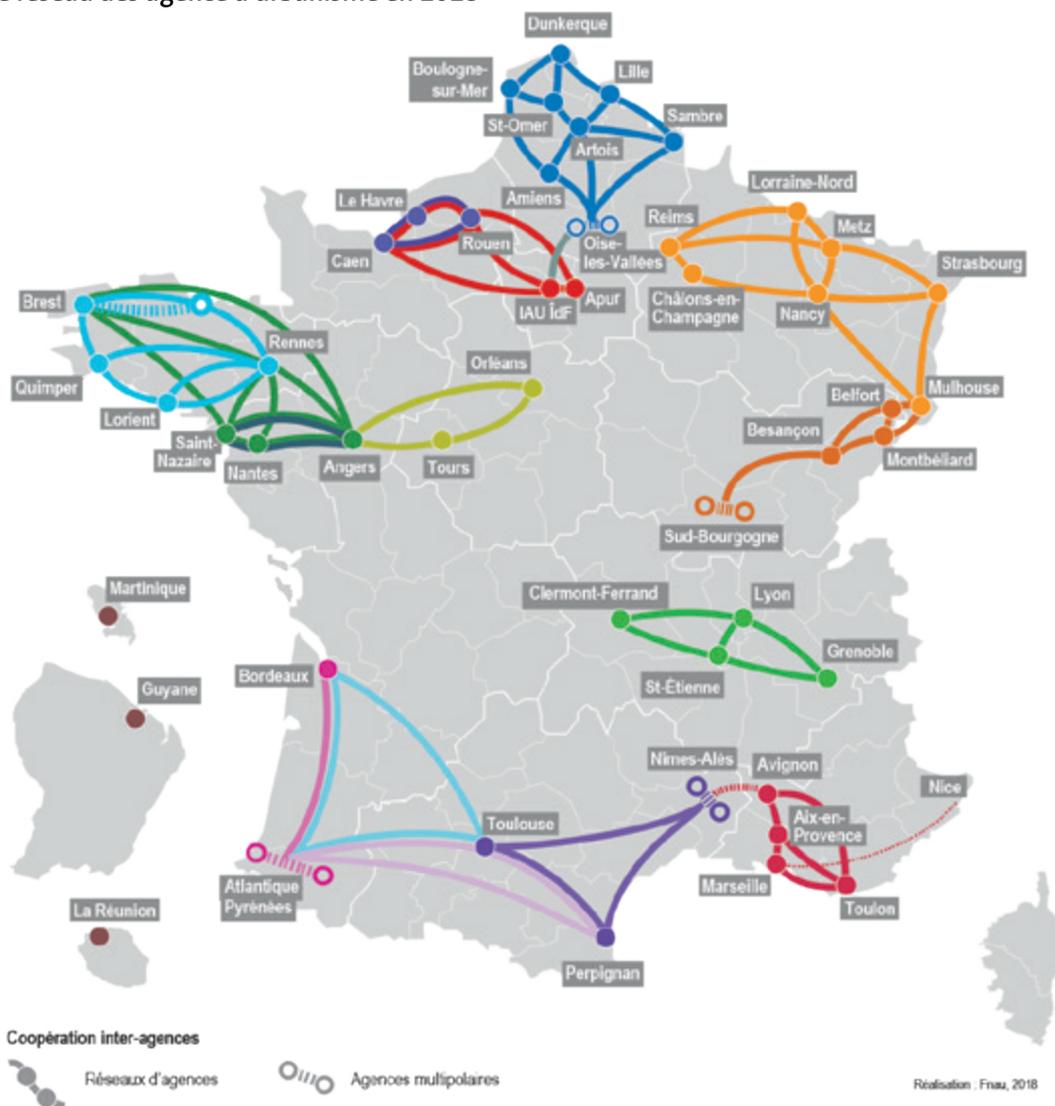
Le réseau technique de la FNAU rassemble 1500 professionnels de l'urbanisme, ancrés dans les réalités locales. La Fédération leur permet de disposer d'un espace de rencontre et d'un réseau d'échanges où ils

peuvent «capitaliser» leurs savoirs, partager leurs expériences et se mobiliser sur des projets collectifs.

Les «clubs» assurent ainsi un réseau professionnel auquel l'agence d'urbanisme est attachée afin d'enrichir son expertise, échanger sur des pratiques professionnelles, mettre en valeur ses propres productions et savoirs.

Les «clubs» se sont réunis à 49 reprises en 2017, contre 40 en 2016. 41 animateurs se sont mobilisés en 2017 pour faire vivre ces 15 clubs, soit 25 agences concernées (contre 23 en 2016). Un réseau intranet offre la possibilité de développer des «conversations» régulières sur les thèmes d'actualité, ce support évoluera en 2018 pour en parfaire l'utilisation.

► Le réseau des agence d'urbanisme en 2018





Pour contribuer à la production de connaissance et accompagner les politiques publiques

Pour outiller, former et renforcer la solidarité inter agences

Pour porter une vision à l'internationale



PARTICIPATION AUX CLUBS :

- «Écoquartiers, Rencontres nationales : N. Arbaoui (06/06/2017).
- Club Géomatique, publication « Qu'est-ce qu'un SIG en agence ? » : A. Dozias (28/11/2017).
- InterClub Planification et Foncier : N. Arbaoui (01/12/2017).

ZOOM SUR LE SUIVI DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE

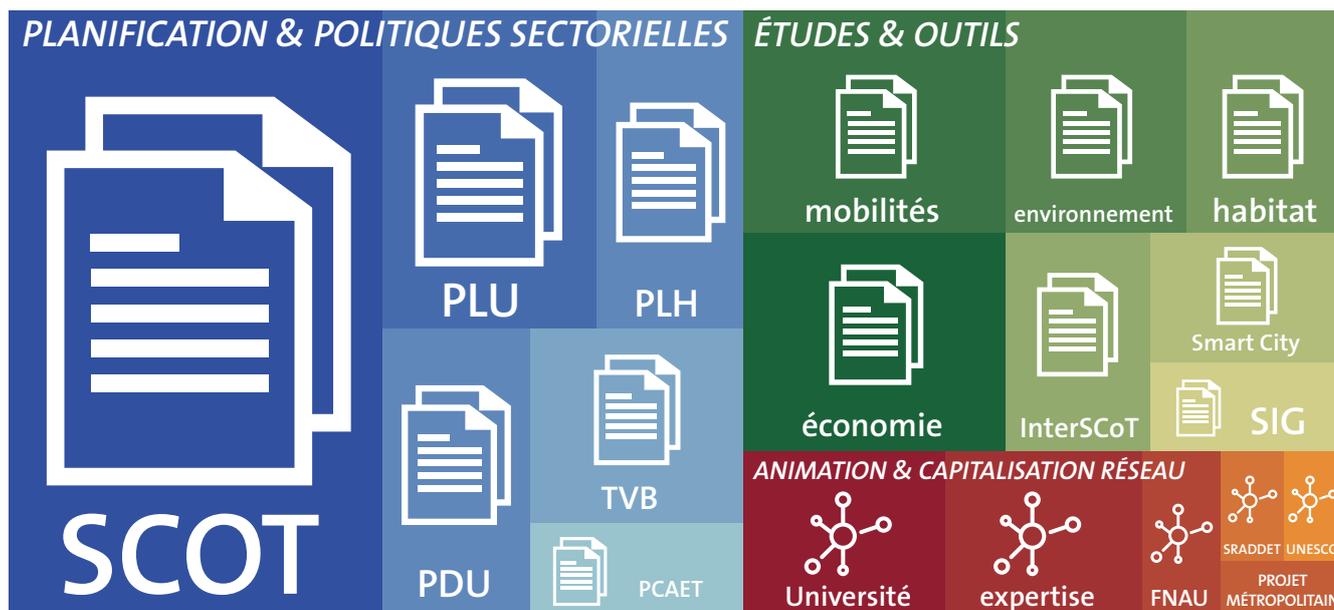
Si en quelques chiffres, l'activité de l'agence pouvait être illustrée sur l'année 2017, la participation du personnel de l'agence dans les groupes de travail, comité technique, comité de pilotage, séminaire, réunion de concertation serait un indicateur du temps passé auprès de nos partenaires dans un rôle d'animation, de coordination, d'appui en expertise, de capitalisation de savoirs. Cette participation nécessite de manière plus ou moins développée : travail d'analyse, temps de préparation individuel ou collectif, production de notes, création de supports de présentation, compte-rendus.

La représentation graphique ci-dessous illustre ainsi l'affectation de notre participation aux 246 réunions recensées sur l'année :

- Planification & politiques sectorielles : 55 % ;
- Études & outils : 31 % ;
- Animation & capitalisation réseau : 14 %.

Ainsi, 40 % de ces réunions participent de l'élaboration de la propre production et animation portées par l'agence, la place du projet SCoT représentant à lui seul environ 70 réunions.

► Le poids des dossiers suivis en nombre de réunions au cours de l'année 2017







AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION ORLÉANAISE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

AUAO
6 bis avenue Jean Zay – 45000 Orléans
tél. : 02 38 78 76 76
mail : agence.urba.orleans@auao.org
www.auao.org
Date de publication : octobre 2018